



COMPTES ANNUELS DÉFINITIFS DU CENTRE DE TRADUCTION 2023

En application de l'article 101 du règlement financier du Centre de traduction,
ces comptes ont été préparés et signés par Victor Contineanu, le comptable du Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Date 15 mai 2024

Signature:

COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION.....	2
A.1 Bilan.....	2
A.2 État de la performance financière.....	3
A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net.....	4
A.4 État des flux de trésorerie.....	5
A.5 Notes relatives aux états financiers.....	6
A.6 Autres informations.....	30
RAPPORT SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION.....	33
B.1. Principes budgétaires.....	34
B.2. Type de crédits.....	34
B.3. Exécution des dépenses budgétaires 2023 et utilisation des crédits C1.....	35
B.4. Exécution des dépenses budgétaires 2023 et utilisation des crédits C8.....	36
B.5. Résultat de l'exécution budgétaire.....	37
B.6. Réserves et fonds de préfinancement.....	38
B.7. Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique.....	40
B.8. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2023.....	41
B.9. Liste des transferts 2023.....	45
RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2023.....	46
C.1 Ressources financières et gestion budgétaire.....	47
C.2 Réalisation des objectifs de l'année.....	54

ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION

A.1 Bilan

(en EUR)

ACTIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
ACTIF NON EXIGIBLE		3 101 253,9	3 203 115,3	-3,2 %
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	2 426 355,9	2 395 341,3	1,3 %
Logiciels informatiques		1 789 909,0	9 838,0	18 093,8 %
Logiciels informatiques en cours		636 446,9	2 385 503,3	s.o.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	674 898,0	807 774,0	-16,4 %
Matériel informatique		585 390,0	663 697,0	-11,8 %
Mobilier et parc automobile		56 793,0	67 723,0	-16,1 %
Installations, machines et équipements		-	1 552,0	-100,0 %
Autres aménagements		32 715,0	74 802,0	-56,3 %
ACTIF EXIGIBLE		32 100 721,4	32 996 728,6	-2,7 %
STOCKS		277 000,0	605 000,0	-54,2 %
Travaux en cours	3	277 000,0	605 000,0	-54,2 %
CRÉANCES À COURT TERME		16 764 563,4	13 940 995,2	20,3 %
TVA payée et autres sommes à récupérer auprès des États membres	4	2 398,0	5 711,5	-58,0 %
Créances sur institutions et organes de l'UE	5	95 777,5	121 609,1	-21,2 %
Produits à recevoir d'institutions et d'organes de l'UE	5	3 091 900,3	3 088 428,1	0,1 %
Charges reportées	6	239 647,6	589 370,4	-59,3 %
Créances diverses	7	71 741,3	81 120,0	-11,6 %
Intérêts courus	8	69 096,6	49 896,7	s.o.
Dépôts à terme de trois mois et d'un an	9	-	4 859,4	-100,0 %
Actifs financiers courants	9	13 194 002,0	10 000 000,0	s.o.
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9	15 059 158,1	18 450 733,4	-18,4 %
TOTAL		35 201 975,4	36 199 843,9	-2,8 %
PASSIF				
PASSIF EXIGIBLE		3 378 983,7	3 657 803,3	-7,6 %
COMPTES À PAYER		3 378 983,7	3 657 803,3	-7,6 %
Charges à payer	10	904 687,2	1 858 773,5	-51,3 %
Fournisseurs	11	746 281,9	319 605,0	133,5 %
Préfinancement reçu	12	1 706 560,8	1 433 058,8	19,1 %
Autres dettes	13	21 453,8	46 366,0	-53,7 %
ACTIF/PASSIF NET		31 822 991,7	32 542 040,5	-2,2 %
Réserves	14	16 529 466,3	16 529 466,3	0,0 %
Résultats reportés des exercices antérieurs		16 012 574,2	14 324 558,9	11,8 %
Résultat économique de l'exercice		-719 048,9	1 688 015,3	-142,6 %
TOTAL		35 201 975,4	36 199 843,9	-2,8 %

A.2 État de la performance financière

(en EUR)

	Note	2023	2022	Variation en %
PRODUITS D'EXPLOITATION		41 903 911,3	44 210 263,9	-5,3 %
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		41 796 456,6	43 992 577,2	-5,0 %
Traductions	14	39 837 258,1	41 769 477,5	-4,6 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	15	697 017,5	658 377,0	5,9 %
Terminologie	16	914 535,0	716 850,0	27,6 %
Listes de termes	17	190 438,0	537 335,0	-64,6 %
Sous-titrage	18	117 777,0	163 795,0	-28,1 %
Autre	19	39 431,0	146 742,8	-73,1 %
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		79 454,7	217 686,7	-63,5 %
Vente d'immobilisations		0,0	0,0	s.o.
Subvention de location du Gouvernement luxembourgeois	20	170 000,0	170 000,0	0,0 %
Recettes diverses	21	-90 545,3	47 686,7	-289,9 %
CHARGES D'EXPLOITATION		43 264 701,1	42 607 767,0	1,5 %
Dépenses de personnel	22	26 864 058,0	26 091 602,5	3,0 %
Charges administratives	23	8 971 568,4	7 538 881,7	19,0 %
Dépenses opérationnelles	24	7 429 074,6	8 977 282,7	-17,2 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		-1 388 789,8	1 602 497,0	-186,7 %
PRODUIT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES		671 742,2	87 079,4	671,4 %
Intérêts bancaires		671 737,4	87 060,5	
Bénéfice de change		4,8	18,9	-74,6 %
DÉPENSES FINANCIÈRES		2 001,3	1 561,1	28,2 %
Frais bancaires		1 946,7	1 335,5	45,8 %
Pertes sur taux de change		54,5	225,6	-75,8 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS NON OPÉRATIONNELLES		669 740,9	85 518,3	683,2 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		-719 048,9	1 688 015,3	-142,6 %
EXCÉDENT/DÉFICIT DES ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES		0,0	0,0	s.o.
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		-719 048,9	1 688 015,3	-142,6 %

A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net

(en EUR)

	Note	Réserves*		Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Total actif/passif net
		Capital	Réserves			
Variations des réserves		0,0	16 529 466,3	11 017 243,3	3 307 315,7	30 854 025,3
Imputation du résultat économique 2021		0,0	0,0	3 307 315,7	-3 307 315,7	0,0
Résultat économique de l'exercice		0,0	0,0	0,0	1 688 015,3	1 688 015,3
Situation au 31 décembre 2022		0,0	16 529 466,3	14 324 558,9	1 688 015,3	32 542 040,5
Variations des réserves		0,0	16 529 466,3	14 324 558,9	1 688 015,3	32 542 040,5
Imputation du résultat économique 2022		0,0	0,0	1 688 015,3	-1 688 015,3	0,0
Résultat économique de l'exercice		0,0	0,0	0,0	-719 048,9	-719 048,9
Situation au 31 décembre 2023		0,0	16 529 466,3	16 012 574,2	-719 048,9	31 822 991,7

* L'article 67 bis du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés aux clients. Conformément à l'article 57 bis du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.

Il convient de distinguer, d'une part, les réserves légales (c'est-à-dire le fonds permanent de préfinancement) inscrites conformément aux règles comptables dans les états financiers et, d'autre part, les réserves budgétaires (c'est-à-dire les réserves pour la stabilité des prix et pour investissements exceptionnels) telles qu'elles sont énumérées au chapitre B.5 «Résultat budgétaire», qui ne remplissent pas les critères des réserves telles qu'elles sont définies en comptabilité générale.

A.4 État des flux de trésorerie

(en EUR)

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat économique de l'exercice	-719 048,9	1 688 015,3
+ Amortissements	923 169,8	285 735,5
+/- Provisions pour risques et charges	0,0	0,0
+/- Avantages sociaux	0,0	0,0
+/- Variation des stocks	328 000,0	108 000,0
+/- Variation des créances d'exploitation	365 574,4	292 256,0
+/- Variation des dettes d'exploitation	-278 819,6	-1 488 075,9
+/- Variation des autres créances liées à l'activité	0,0	0,0
+/- Variation des autres dettes liées à l'activité	0,0	0,0
+/- (Profit)/Perte sur les ventes d'installations, d'équipements et d'immeubles	0,0	0,0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE DÉCOULANT DE L'ACTIVITÉ	618 875,7	885 930,9
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRÊTS ET EMPRUNTS		
+/- Actifs financiers (fonds propres)	0,0	0,0
+/- Actifs financiers (fonds empruntés)	0,0	0,0
+/- Passifs financiers (fonds provenant d'un crédit)	0,0	0,0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR DES PRÊTS ET EMPRUNTS	0,0	0,0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	-821 308,4	-1 835 832,5
- Dépôts à terme	-3 189 142,6	-3 474 159,2
+ Cession d'immobilisations	0,0	0,0
+ Réduction d'actifs financiers	0,0	0,0
+/- Variation des créances et dettes sur immobilisations	0,0	0,0
+ Dividendes versés	0,0	0,0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-4 010 451,1	-5 309 991,7
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
+/- Passifs financiers	0,0	0,0
+/- Passifs long terme	0,0	0,0
- Remboursement aux clients par virement bancaire	0,0	0,0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	0,0	0,0
VARIATION DE TRÉSORERIE	-3 391 575,3	-4 424 060,8
Trésorerie à l'ouverture	18 450 733,4	22 874 794,2
Trésorerie à la clôture	15 059 158,1	18 450 733,4

A.5 Notes relatives aux états financiers

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Centre de traduction des organes de l'Union européenne a pour mission de fournir des services de traduction aux autres agences décentralisées de l'UE et d'apporter une assistance, lors des pics de travail, aux institutions et organes de l'Union qui possèdent leurs propres services de traduction. Parallèlement, il participe aux travaux du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI), dont l'objectif est de promouvoir une collaboration basée sur des règles de subsidiarité et de réaliser des économies d'échelle dans le domaine de la traduction.

2. FORME JURIDIQUE

Le Centre a été créé formellement en 1994 par le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003.

Le Centre de traduction est un organisme de droit public européen doté de la personnalité juridique. Il dispose de ressources financières propres provenant des versements des agences, organes, offices et institutions en contrepartie des prestations fournies.

3. BASE DE LA PRÉSENTATION

Les comptes annuels ont été préparés sur la base des relevés comptables du Centre et sont présentés conformément aux prescriptions du règlement financier du Centre ainsi qu'aux règles et méthodes comptables adoptées par le comptable de la Commission.

L'exercice débute le 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2023.

Les comptes sont tenus en EUR.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers du Centre sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis, tels que précisés dans le règlement financier du Centre (article 95), à savoir:

- a) présentation fidèle et sincère;
- b) principe de la comptabilité d'exercice;
- c) continuité des activités;
- d) cohérence de la présentation;
- e) agrégation;
- f) compensation;
- g) comparabilité des informations;

5. RÉSUMÉ DES RÈGLES COMPTABLES SIGNIFICATIVES.

5.1 immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations incorporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'immobilisations dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée, conformément aux taux d'amortissement indiqués dans le tableau suivant, tel que défini par la Commission européenne.

5.2 Immobilisations incorporelles produites en interne

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les logiciels spécialement mis au point pour le Centre, qui ont une durée de vie utile estimée de plus d'un an et un coût d'acquisition supérieur à 150 000 EUR, et qui sont produits en interne ou sous-traités à des contractants externes.

Un actif incorporel issu de la recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) n'est pas comptabilisé en actif, mais en charges durant la période où ces dépenses sont engagées.

Pour un projet de développement informatique interne ou externe en phase de développement, une évaluation est réalisée pour savoir si ce projet peut être comptabilisé en actif et si les dépenses encourues dans le cadre du projet doivent être comptabilisées en actif incorporel. Les conditions particulières suivantes doivent être réunies pour prouver que l'actif dégagera probablement de futurs avantages économiques ou un potentiel de service à la fin du projet:

- faisabilité technique de la finalisation de l'actif incorporel afin qu'il puisse être utilisé ou vendu;
- intention du Centre de finaliser l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre;
- description des modalités selon lesquelles l'actif incorporel dégagera de futurs avantages économiques ou un potentiel de service;
- disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires à la finalisation du développement et à l'utilisation ou à la vente de l'actif incorporel.

À la fin de la phase de développement, le projet est censé répondre à la définition d'un actif.

Les immobilisations incorporelles produites en interne sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée, conformément aux taux d'amortissement présentés dans le tableau suivant, tel que défini par la Commission européenne.

5.3 immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations corporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'immobilisations dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux dépenses pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les amortissements sont imputés de manière à amortir le coût des immobilisations corporelles, autres que des terrains et des actifs en construction, sur leur durée de vie estimée, sur une base linéaire mensuelle, conformément au taux d'amortissement présenté dans le tableau suivant et fixé par la Commission européenne.

Tableau des taux d'amortissement

Type de bien	Taux linéaire d'amortissement
Logiciels informatiques	25,00 %
Matériel informatique	25,00 %
Cuisines – Cafétérias – Crèches	
Petit électroménager	25,00 %
Caisses enregistreuses	25,00 %
Grands appareils de cuisine	12,50 %
Mobilier spécifique de cuisines et cafétérias	12,50 %
Mobilier spécifique de crèches	25,00 %
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES	
Matériel de télécommunication et audiovisuel	
Appareils de téléphonie et de télécopie	25,00 %
Casques, écouteurs, microphones	25,00 %
Caméras	25,00 %
Magnétoscopes	25,00 %
Magnétophones et appareils à dicter	25,00 %
Projecteurs (diapositives et rétroprojecteurs)	25,00 %
Matériel de photographie	25,00 %
Écrans de projection	25,00 %
Téléviseurs, radios, moniteurs (sauf informatique)	25,00 %
Matériel et équipement technique	
Imprimerie, courrier, sécurité, bâtiment, outillage	12,50 %
Appareils de mesures ou de laboratoire	25,00 %
Autres installations, machines et outillages	12,50 %
Rayonnages démontables, cloisons, faux plafonds et câblage	25,00 %
Parc automobile	25,00 %
Mobilier	10,00 %
Biens immeubles	4,00 %
Terrains	s.o.

Le profit ou la perte découlant de la vente ou de la désaffectation d'un actif est défini comme la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable nette de l'actif le jour de la vente, et doit apparaître dans le compte de pertes et profits.

5.4 Immobilisations de faible valeur

Lorsque les biens durables sont de faible valeur, ils peuvent être considérés comme consommés au cours de l'exercice de leur mise en service et donc comptabilisés en charges et non en immobilisations. À l'heure actuelle, le montant d'un bien de faible valeur est fixé à 420 EUR. Au-delà de cette valeur unitaire, le bien doit toujours être comptabilisé en immobilisations.

5.5 Stocks

Les stocks sont les travaux en cours, à savoir les unités pour les services de traduction (traduction, modification, révision, contrôle rédactionnel, listes de termes, terminologie) qui en sont, à la fin de l'exercice, à un stade intermédiaire du processus de traduction.

Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de vente ou de production, selon le montant qui est le plus bas, calculé en additionnant les coûts directs et indirects associés au volume des services de traduction aux divers stades d'achèvement.

La variation de la valeur des travaux en cours entre 2022 et 2023 est comptabilisée dans les «Produits d'exploitation» dans le compte de résultat, à la rubrique «Recettes diverses».

5.6 Créances à court terme

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, puis diminuées des provisions adéquates pour les créances douteuses et non recouvrables. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que le Centre ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues.

Les créances pour les traductions de décembre facturées au mois de janvier de l'exercice suivant sont comptabilisées comme des produits à recevoir. Ces produits sont inclus dans les recettes du compte de résultat. Pour plus de détails, voir la note 5 du chapitre A.5.6. «Informations complémentaires».

Le Centre applique une politique de gestion de la trésorerie qui permet de placer des liquidités en effectuant des dépôts à terme dans des banques. Les dépôts à terme de plus de trois mois sont comptabilisés comme des actifs financiers courants et présentés sous les créances à court terme, conformément à la règle comptable n° 11 de l'UE.

5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie du Centre est gérée par le comptable par le biais de comptes courants, de comptes d'épargne et de dépôts à terme de moins de trois mois, tenus en EUR à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et à la BGL BNP Paribas. Les entrées et les sorties de liquidités sont comptabilisées à la date de valeur figurant sur les extraits bancaires.

5.8 Comptes à payer

Les comptes à payer sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ces comptes à payer sont une dette à court terme envers nos fournisseurs pour des biens et services fournis au Centre avant la fin de l'année, que le Centre ait ou non reçu la facture y afférente.

Les comptes à payer comprennent également le passif pour les congés non pris. Celui-ci est calculé sur la base du nombre de jours de congé non pris par le personnel à la fin de l'année et de leur salaire individuel.

5.9 Provisions pour risques et charges

La provision est une dette actuelle trouvant son origine dans un événement passé, mais avec une incertitude quant à une future sortie de ressources pour acquitter la dette et quant au moment où celle-ci devra se faire. Une telle sortie peut s'avérer probable et faire l'objet d'une estimation fiable. Les provisions sont examinées à chaque date de déclaration et ajustées de manière à refléter la meilleure estimation actuelle. S'il n'est plus probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler la dette, il convient de convertir la provision en recette. La conversion en recettes n'est comptabilisée que si elle a lieu au cours d'une période de déclaration autre que celle durant laquelle la provision a été reconnue. Si tel est le cas, la création initiale de la provision est convertie.

Une provision est utilisée uniquement pour les dépenses pour lesquelles elle a été prévue à l'origine. La provision existante est alors utilisée et les dépenses sont imputées sur celle-ci.

5.10 Réserves – Fonds permanent de préfinancement

L'article 67 *bis* du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés aux clients. Conformément à l'article 57 *bis* du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.

5.11 Recettes

Les recettes tirées des traductions et les autres recettes de l'exercice sont comptabilisées lorsque les services correspondants ont été rendus et acceptés par les clients, nets de remises, indépendamment du moment de la collecte du paiement correspondant.

Les revenus au titre d'intérêts sont comptabilisés sur une base temporelle, par référence au principal en souffrance et au taux d'intérêt effectif applicable.

Les opérations sans contrepartie directe sont des opérations dans lesquelles une entité, soit reçoit une valeur d'une autre entité sans fournir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale, soit donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont mesurés en calculant le montant de l'augmentation de l'actif net reconnue par le Centre. La subvention de loyer octroyée au Centre par le gouvernement luxembourgeois, telle que décrite à la note 21 du chapitre A.5.6 «Informations complémentaires», est un exemple d'opération sans contrepartie directe.

5.12 Dépenses

Les dépenses de l'exercice entrent dans la comptabilité dès que le service ou le bien a été reçu au Centre, indépendamment du moment du paiement.

5.13 Transactions et soldes libellés en devises étrangères

Les transactions libellées en devises dans le courant de l'exercice sont converties en euros en utilisant le taux de change mensuel publié par la Commission européenne en vigueur le jour de l'émission de l'ordre de paiement ou de recouvrement lié à la transaction. Les bénéfices ou pertes réalisés sur le change au moment du règlement de la transaction sont considérés comme charges ou produits financiers dans le compte de résultat de l'exercice correspondant.

À la date du bilan, les actifs financiers et les actifs et passifs exigibles libellés en devises sont convertis en euros en utilisant le taux de change effectif publié par la Commission européenne à cette date. Les gains ou pertes de change qui en découlent sont imputés sur les charges ou produits financiers de l'exercice en cours, comme il convient.

5.14 Résultat ordinaire

Les recettes et dépenses ordinaires proviennent de l'activité principale du Centre ainsi que de tout événement découlant de cette activité.

5.15 Résultat extraordinaire

Les recettes et dépenses extraordinaires proviennent d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires du Centre, ainsi que de produits et de charges provenant d'événements ou de transactions qui ne devraient pas se répéter fréquemment ou régulièrement.

5.16 Résultat économique de l'exercice

Le résultat économique de l'exercice est constitué des produits et charges imputés sur le compte de résultat au cours de l'exercice comptable. Toutes les recettes et dépenses reconnues durant l'exercice doivent être incluses dans le résultat économique de l'exercice. Le résultat économique de l'exercice est égal à la somme nette des activités ordinaires et extraordinaires de l'exercice.

5.17 Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers impose à la direction du Centre d'établir des estimations et hypothèses qui affectent les montants des actifs rapportés à la date du bilan et les montants des produits et charges rapportés au cours de la période concernée. La direction du Centre est d'avis que les estimations et hypothèses posées ne différeront pas significativement des résultats réellement atteints lors des périodes de déclaration ultérieures.

5.18 Changement dans les méthodes comptables, de valorisation ou d'amortissement, ou dans les règles comptables

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas été reformulés pour refléter un quelconque changement opéré dans les méthodes comptables, de valorisation ou d'amortissement, ou dans les règles comptables.

Toutefois, il convient de noter qu'en 2020, le comptable de la Commission a adopté la version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE «Financial Instruments» (Instruments financiers), qui est obligatoirement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE est fondée sur la nouvelle norme IPSAS 41 «Instruments financiers», la norme IPSAS 28 modifiée «Instruments financiers: Présentation» et la norme IPSAS 30 modifiée «Instruments financiers: informations à fournir», qui ont été édictées en août 2018. Elle définit les principes de l'information financière relative aux actifs et passifs financiers. Conformément aux dispositions transitoires de la version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE, le Centre comptabilise tout changement survenu par rapport à la demande initiale, le 1^{er} janvier 2022. La version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE n'exige pas de retraitement des données financières des périodes antérieures.

L'adoption de la version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE «Instruments financiers» impose de fournir des informations sur les instruments financiers et sur la manière dont le Centre gère les risques découlant d'instruments financiers.

Les instruments financiers du Centre se composent principalement de liquidités, de créances à recevoir avec contrepartie directe et de dettes. Les instruments financiers entraînent des risques tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change). Notre analyse (voir ci-dessous) montre que l'adoption de la règle comptable n° 11 de l'UE n'a eu aucune incidence sur les bénéfices non répartis et n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels du Centre:

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour le Centre concernent les créances à recevoir avec contrepartie directe provenant de droits et redevances facturés aux clients, ainsi que les soldes de trésorerie.

Pour les créances à recevoir avec contrepartie directe, le risque (perte due au non-paiement d'un débiteur ou au non-respect d'une obligation contractuelle) est très faible, étant donné que tous les clients du Centre font partie du système de l'UE, avec des budgets prédéfinis alloués au paiement de nos services. En outre, les créances à recevoir avec contrepartie directe sont contrôlées de manière rigoureuse et font l'objet d'un suivi auprès des clients.

En ce qui concerne les soldes de trésorerie, toutes nos liquidités (en euros) sont déposées auprès de banques de premier rang et de haut rang (voir note 8) et représentent donc un risque très faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'obligations financières en cours, y compris le règlement de dettes. Toutes les dettes ont une échéance contractuelle inférieure à un an. Le risque de liquidité est géré par un suivi attentif des flux de trésorerie réels et des exigences de prévision. Le Centre reste dans une situation financière solide et présente un solde de trésorerie sain. Le risque de liquidité est considéré comme très faible.

Risque de marché

Le risque de marché se compose du risque de taux d'intérêt et du risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le Centre n'emprunte pas de fonds et n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt lié aux emprunts. Toutefois, il est désormais difficile d'éviter les intérêts négatifs sur les soldes bancaires. Le Centre travaille activement à l'élaboration de solutions visant à limiter l'incidence de ces taux d'intérêt négatifs.

Risque de change

Tous les actifs et passifs financiers du Centre étant libellés en euros, le Centre n'est pas exposé au risque de change.

5.19 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé en recourant à la méthode indirecte. Les équivalents de trésorerie comprennent les actifs liquides exigibles facilement convertibles en liquidités en une somme convenue à l'avance. Les flux de trésorerie liés aux activités, aux investissements et aux opérations financières présentés dans le tableau des flux de trésorerie ne sont pas compensés.

5.20 Compte rendu sectoriel

Le compte rendu sectoriel concerne des entités qui disposent d'une activité ou d'un groupe d'activités distinct pour laquelle/pour lequel il convient de rendre compte séparément des informations financières aux fins de l'évaluation de la performance passée de l'entité dans la réalisation de ses objectifs et la prise de décisions relatives à la future allocation des ressources. Dans le cadre du Centre de traduction, toutes les activités sont considérées comme appartenant à une seule activité, et par conséquent, les états financiers sont présentés dans un document unique.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN, L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Note 1: immobilisations incorporelles

(en EUR)

	Logiciels informatiques	Logiciels informatiques en cours	Total
A. Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	2 518 028,70	2 385 503,3	4 903 532,00
<u>Variations durant l'exercice</u>			
Acquisitions de l'exercice	0	636 446,93	636 446,93
Cessions et désaffectations	0	0	0
Transferts d'une rubrique à une autre	2 385 503,31	-2 385 503,31	0
<u>Au terme de l'exercice</u>	4 903 532,01	636 446,92	5 539 978,93
B. Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	2 508 190,70	0	2 508 190,70
<u>Variations durant l'exercice</u>			
Amortissements de l'exercice	605 432,31	0	605 432,31
Amortissement de la valeur résiduelle des actifs cédés	0	0	0
<u>Au terme de l'exercice</u>	3 113 623,01	0	3 113 623,01
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	1 789 909,00	636 446,93	2 426 355,92

La majeure partie des immobilisations incorporelles est constituée de l'immobilisation développée en interne appelée nouvel eCdT, qui est le dernier programme du Centre pour la gestion du flux de traduction. Cette plateforme est conçue pour remplacer l'ancien eCdT et est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels, tirer parti des nouvelles technologies et modifier les processus opérationnels afin de gagner en efficacité et de réduire les coûts.

Le développement de la plateforme de phase 2 a été achevé à la fin de 2022, le système est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, l'amortissement correspondant a commencé à la même date. En janvier 2023, le développement d'une nouvelle phase a débuté et, à la fin de l'année, elle était en cours d'élaboration. Les montants capitalisés s'élèvent au total à 636 446,9 EUR, comprenant les coûts internes (128 919,19 EUR) et les coûts des consultants externes (507 527,74 EUR).

Immobilisations incorporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles utilisées et totalement amorties au 31 décembre 2023 s'élevait à 2 510 518 EUR (2 478 508 EUR en 2022).

Note 2: immobilisations corporelles

(en EUR)

	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Installations, machines et équipements	Autres immobilisations corporelles	Total
A. Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	2 956 712,10	344 973,29	17056	543 906,07	3 862 647,46
<u>Variations durant l'exercice</u>					
Acquisitions	194 263,46	0	0,00	0	194 263,46
Cessions et désaffectations	0,00	-9 401,97	0,00	0	-9 401,97
Correction SAP par rapport à ABAC	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
<u>Au terme de l'exercice</u>	3 150 975,56	335 571,32	17 056,00	543 906,07	4 047 508,95
B. Amortissements et corrections de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	2 293 015,10	277 250,29	15 504,00	469 104,07	3 054 873,46
<u>Variations durant l'exercice</u>					
Amortissements de l'exercice	272 570,46	10 930,00	1 552,00	42 087,00	327 139,46
Cessions et désaffectations	0,00	-9 401,97	0,00	0	-9 401,97
Amortissement de la valeur résiduelle	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
<u>Au terme de l'exercice</u>	2 565 585,56	278 778,32	17 056,00	511 191,07	3 372 610,95
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	585 390,00	56 793,00	0	32 715,00	674 898,00

Le montant du matériel acheté en 2023 (194 263 EUR) concerne principalement des achats informatiques destinés à assurer la continuité des travaux.

En 2023, le département «Finances et Infrastructures» a procédé au déclassement de 620 meubles ou écrans d'ordinateur totalement amortis et obsolètes (138 en 2022). Tous avaient plus de 10 ans et n'étaient plus utilisables. La valeur d'achat totale de ces articles était de 117 451 EUR (45 736 EUR en 2022).

Immobilisations corporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations utilisées, totalement amorties au 31 décembre 2023, s'élevait à 2 756 617 EUR (2 308 584 EUR en 2022).

Immobilisations corporelles de faible valeur

Le Centre a acquis 27 articles imputés directement sur les charges pour des montants de 3 269 EUR et 203 192 EUR (1 231 articles) au titre des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 respectivement. Il s'agit d'actifs corporels de faible valeur dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût unitaire d'acquisition est inférieur à 420 EUR. Les immobilisations corporelles de faible valeur ne sont pas imputées sur les immobilisations mais sur les comptes de charges.

Note 3: Travaux en cours

(en EUR)

Travaux en cours	2023	2022	Variation en %
Travaux en cours (en EUR)	277 000,00	605 000,00	-54,21 %
Documents en cours (en pages)	36 830,37	43 610,09	-15,55 %
Listes de termes en cours (en termes)	3 690,00	291,00	1168,04 %
Travaux terminologiques en cours (en jours-hommes)	0,00	57,00	-100,00 %
Travaux de sous-titrage en cours (en minutes)	66	56	18 %

La valorisation financière des travaux en cours en 2023 est inférieure de 54 % à celle de 2022, en raison du traitement de 6 779 pages de documents en moins et de l'absence de traitement de terminologie en fin d'exercice par rapport à la même situation à la fin de 2022.

Note 4: TVA récupérable et autres créances à recevoir des États membres

En tant qu'organe de l'Union européenne, le Centre bénéficie de l'exemption de la TVA pour l'acquisition de biens et de services. Dans le cas de l'exemption indirecte qui est appliquée par l'administration fiscale portugaise, le Centre doit introduire une demande pour la TVA payée à ses fournisseurs. Le solde de la TVA à recevoir est la somme de toutes les demandes de remboursement introduites auprès de l'administration fiscale portugaise en décembre 2023. Aucune demande n'est hors délai pour la récupération de cette taxe.

(en EUR)

TVA à recevoir des États membres	2023	2022	Variation en %
Valeur nominale des demandes de récupération de la TVA	2 398,0	5 711,5	-58 %
Valeur nette de la TVA à recevoir	2 398,0	5 711,5	-58 %

Les créances à recevoir des États membres sont considérées comme des créances sur des opérations sans contrepartie directe.

Information relative au risque de crédit

La notation de crédit à long terme attribuée au Portugal par l'agence Fitch est de A-.

Note 5: créances et produits à recevoir d'institutions et d'organes de l'UE et autres produits à recevoir

(en EUR)

Clients	Créances	Produits à recevoir	Total
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	0,0	27 413,5	27 413,5
Fondation européenne pour la formation (ETF)	0,0	48 653,5	48 653,5
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	8 407,2	114 267,0	122 674,2
Agence européenne des médicaments (EMA)	0,0	78 309,4	78 309,4
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	0,0	149 457,0	149 457,0
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	0,0	462 122,0	462 122,0
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) Marques	0,0	175 803,4	175 803,4
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	0,0	18 183,0	18 183,0
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	0,0	151 554,0	151 554,0
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	0,0	15 834,0	15 834,0
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	0,0	696,0	696,0
Banque européenne d'investissement (BEI)	0,0	1 649,0	1 649,0
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	0,0	20 889,5	20 889,5
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	0,0	44 587,5	44 587,5
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	0,0	8 178,0	8 178,0
Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)	16 031,0	9 430,0	25 461,0
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	0,0	9 388,5	9 388,5
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	0,0	0,0	0,0
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	53 201,0	76 803,0	130 004,0
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	0,0	47 663,0	47 663,0
Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	0,0	62 031,0	62 031,0
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	0,0	0,0	0,0
Agence européenne de défense (AED)	1 837,5	1 800,0	3 637,5
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	0,0	175 305,0	175 305,0
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune Fusion for Energy (Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion)	0,0	0,0	0,0
Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (anciennement INEA: Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (CINEA)	0,0	0,0	0,0
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	0,0	0,0	0,0
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	0,0	0,0	0,0
Agence exécutive européenne pour la recherche (REA)	0,0	24 596,0	24 596,0
Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	0,0	0,0	0,0
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante» (IHI JU)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	0,0	581 063,0	581 063,0
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	0,0	328,0	328,0
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	0,0	50 576,0	50 576,0
Autorité bancaire européenne (ABE)	0,0	31 926,0	31 926,0

Clients	Créances	Produits à recevoir	Total
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	0,0	0,0	0,0
Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	0,0	1 119,5	1 119,5
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	0,0	4 158,0	4 158,0
Entreprise commune «Technologies numériques clés» (KDT JU)	0,0	0,0	0,0
Conseil de résolution unique (CRU)	0,0	18 807,0	18 807,0
Bureau du secrétaire général des écoles européennes (OSGES)	1 593,5	0,0	1 593,5
Entreprise commune Bio-industries (EC Bio-industries)	3 930,0	609,0	4 539,0
Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC)	0,0	0,0	0,0
Autorité européenne du travail (AET)	0,0	135 542,5	135 542,5
Parquet européen	0,0	288 694,5	288 694,5
Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	0,0	0,0	0,0
Juridiction unifiée du brevet (JUB)	0,0	0,0	0,0
Nouveaux clients	0,0	9 801,0	9 801,0
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL)	0,0	17 748,0	17 748,0
Parlement européen (PE)	1 044,0	0,0	1 044,0
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	0,0	15 427,0	15 427,0
Cour des comptes européenne (CCE)	0,0	13 050,0	13 050,0
Comité européen des régions (CdR)	0,0	0,0	0,0
Comité économique et social européen (CESE)	0,0	970,0	970,0
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	0,0	13 180,5	13 180,5
Banque centrale européenne (BCE)	0,0	0,0	0,0
Médiateur européen (Ombudsman)	0,0	1 080,0	1 080,0
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	0,0	183 207,0	183 207,0
Projets interinstitutionnels avec les institutions (IATE)	0,0	0,0	0,0
Total	86 044,2	3 091 900,3	3 177 944,5
Non lié à la traduction (Frontex)	9 733,3	0,0	9 733,3
Total général	95 777,5	3 091 900,3	3 187 677,9

Les produits à recevoir des institutions de l'UE représentent les recettes des factures établies en janvier 2023 pour les traductions livrées aux clients en décembre 2023. Les informations relatives à la date moyenne de paiement sont incluses dans la rubrique sur l'exécution du budget au chapitre B.8. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2023.

Information relative au risque de crédit

Le risque de crédit des créances est faible, puisque les clients du Centre sont des agences, organes et institutions européennes. Les créances relèvent toutes de la catégorie des créances non échues et non douteuses.

Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, toutes les créances étant libellées en euros.

Note 6: Charges reportées

(en EUR)

	2023	2022	Variation en %
Charges reportées	239 647,6	589 370,4	-59,3 %
Total	239 647,6	589 370,4	-59,3 %

Les charges reportées sont des dépenses payées par le Centre dans l'exercice courant, se rapportant à des périodes comptables futures. La plupart d'entre elles concernent la maintenance de licences de logiciels et d'abonnements.

Note 7: Créances diverses

(en EUR)

	2023	2022	Variation en %
Créances diverses	71 741,3	81 120,0	-11,6 %
Total	71 741,3	81 120,0	-11,6 %

Le solde des créances diverses comprend les créances à court terme relatives au personnel ainsi que les charges à court terme dues par le Foyer du CPE (garderie de jour).

Note 8: Intérêts courus

Les intérêts produits sur trois comptes à terme ouverts en 2023 pour 2023 (voir la note 9 ci-dessous) ont été comptabilisés à la fin de l'année comme des produits à recevoir, étant donné que les intérêts ne seront payés qu'à la fin des contrats en 2024.

(en EUR)

Banque	Montant investi	Taux d'intérêt annuel	Taux d'intérêt journalier	Ouvert en date	Date de clôture pour le calcul	Nombre de jours jusqu'à la fin de l'année	Intérêts à recevoir
BCEE	2 234 038,25	3,59 %	0,0098 %	27 nov. 23	31 déc. 23	34	7 450,46
BNP Paribas	5 000 000,00	3,90 %	0,0107 %	25 sept. 23	31 déc. 23	97	51 680,33
	5 959 963,75	3,40 %	0,0093 %	13 déc. 23	31 déc. 23	18	9 965,84
TOTAL	13 194 002,00						69 096,63

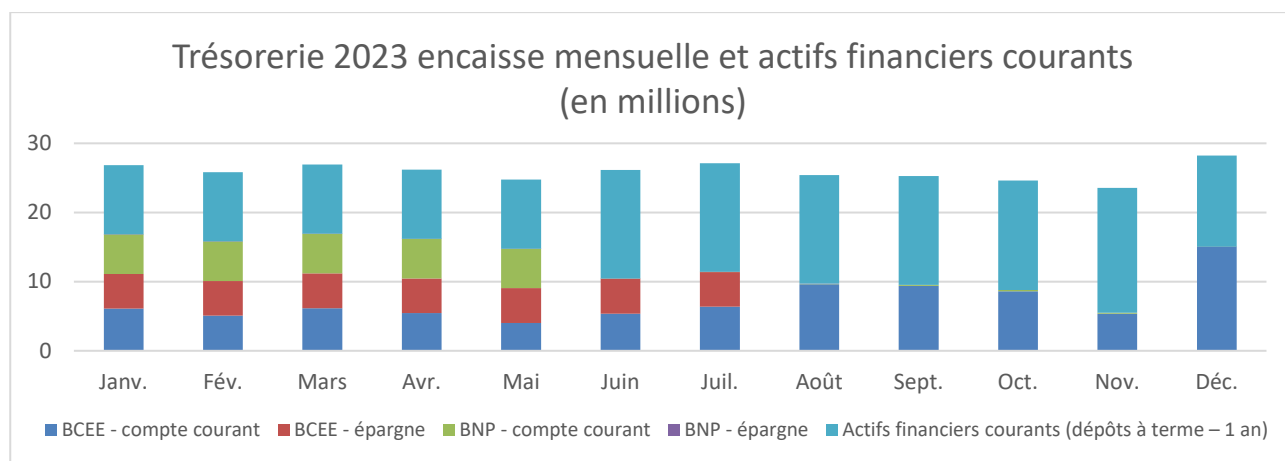
Note 9: trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants

La trésorerie est gérée par le comptable du Centre. L'objectif est de préserver le capital et de garantir des liquidités suffisantes pour faire face aux besoins de trésorerie liés à l'activité tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel sur le marché pour la trésorerie du Centre.

En raison des taux d'intérêt positifs proposés par les banques tout au long de l'année 2023, des comptes de dépôt à terme ont été ouverts auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) et de BNP Paribas Luxembourg, qui ont produit un intérêt total de 671 742,1 EUR. Trois dépôts à terme étaient encore ouverts à la fin de l'année 2023 (voir note 8 ci-dessus), et ils sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers courants dans le bilan conformément à la règle comptable n° 11 de l'UE, tandis que le reste des fonds est inscrit au poste «Trésorerie et équivalents de trésorerie».

En millions d'EUR

BANQUE	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
BCEE - compte courant	6,08	5,07	6,17	5,45	4,03	5,38	6,37	9,64	9,39	8,62	5,35	15,05
BCEE - épargne	5,02	5,02	5,02	5,02	5,02	5,02	5,02	-	-	-	-	0,00
BNP - compte courant	5,73	5,73	5,73	5,73	5,73	0,05	0,05	0,05	0,16	0,16	0,16	-
BNP - épargne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-	-	-	-
Actifs financiers courants	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	15,70	15,70	15,70	15,70	15,81	18,04	13,19



Détail du solde de trésorerie et des actifs financiers courants

(en EUR)

Année	2023	2022	Variation en %
Liquidités en banque – comptes courants	15 054 950,7	13 434 764,8	12,1 %
Liquidités en banque – comptes d'épargne	4 207,3	5 015 968,6	-99,9 %
Total liquidités et équivalents liquidités	15 059 158,1	18 450 733,4	-18,4 %
Autre	0,0	4 859,4	-100,0 %
Actifs financiers courants	13 194 002,0	10 000 000,0	31,9 %

Information relative au risque de crédit

(en EUR)

Banque	Cote de solvabilité à long terme (Moody's)	Cote de solvabilité à long terme (S&P)	Cote de solvabilité à long terme (Fitch)	Solde de trésorerie et équivalents de trésorerie
Banque et Caisse d'Épargne de l'État	Aa2	AA+		17 288 989,0
BNP Paribas	Aa3	A+	A+	10 964 171,1
TOTAL				28 253 160,1

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, tous les soldes de trésorerie étant libellés en euros.

Note 10: Charges à payer

(en EUR)

Charges à payer	2023	2022	Variation en %
Charges à payer sur la base de l'analyse des opérations de report	526 687,2	1 438 773,5	-63,4 %
Congés non pris par le personnel	328 000,0	420 000,0	-10,0 %
Total	904 687,2	1 858 773,5	-51,3 %

La variation du total des charges à payer s'explique principalement par la réduction des charges à payer relatives à l'externalisation des pages par rapport à 2022 (348 718 EUR en moins) et par l'ajustement des loyers facturés au Centre en décembre 2023 et payés en 2024 (420 608 EUR).

Congés non pris par le personnel

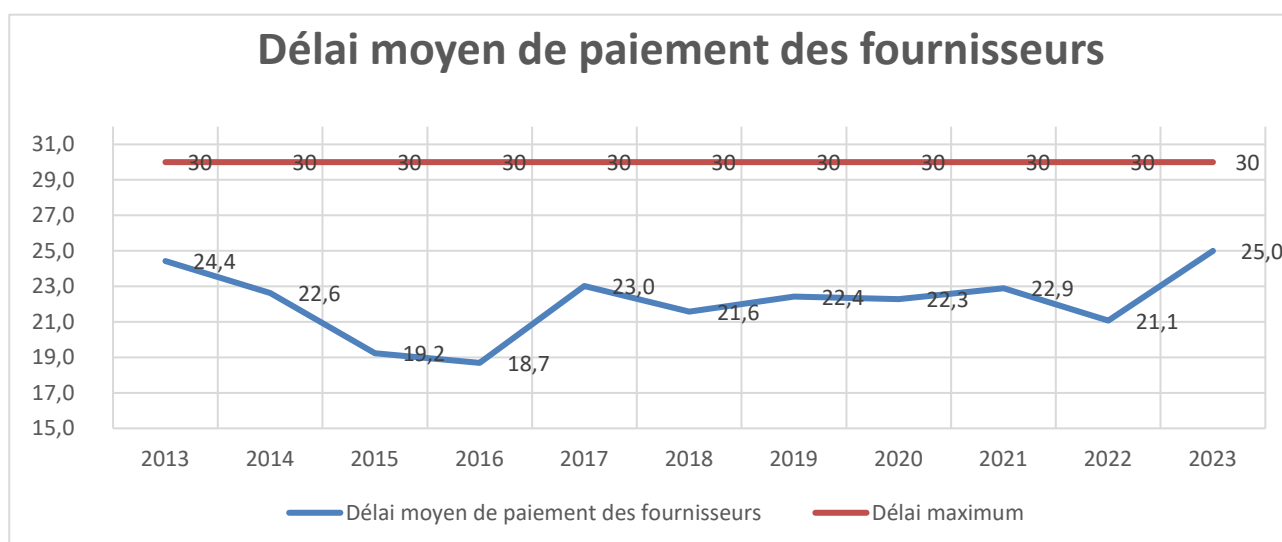
(en EUR)

Congés non pris par le personnel	2023	2022	Variation en %
Nombre de jours non pris	1 176,8	1 339,4	-12,1 %
Valorisation financière des congés non pris (en EUR)	378 000	420 000,0	-10,0 %

Les charges à payer pour les congés non pris sont calculées sur la base du nombre de jours de congé non pris par le personnel à la fin de l'année et de leur salaire individuel. Par rapport à 2022, le nombre de jours non pris a diminué.

Note 11: Fournisseurs

Tous les paiements ont été exécutés dès que possible après l'achèvement du processus de paiement dans la comptabilité budgétaire. Le délai moyen de paiement des fournisseurs a augmenté par rapport à 2022 (25,0 jours contre 21,1) et reste dans le délai de paiement officiel de 30 jours.



Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, l'ensemble des créances et des passifs étant libellés en euros.

Note 12: Préfinancement reçu

en EUR

Clients	2023	2022	Variation en %
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)		3 017,6	-100,0 %
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	457 480,8		
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	654 307,6	1 075 708,0	-39,2 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	594 772,4	354 333,2	67,9 %
TOTAL	1 706 560,8	1 433 058,8	19,1 %

Le mécanisme de paiement anticipé permet au Centre de solliciter un préfinancement de la part de ses clients avant que le service de traduction ne soit terminé. Le préfinancement s'élève à 80 % du coût des demandes de traduction envoyées au Centre en cours au 30 novembre 2023.

En fin d'exercice, onze clients avaient signé un avenant à leur contrat autorisant l'encaissement de paiements anticipés et trois clients avaient versé des avances au Centre pour une valeur totale de 1 706 650,8 EUR, contre 1 433 058,8 EUR en 2022. Les avances seront déduites des services de traduction facturés en 2024.

Note 13: Autres dettes

(en EUR)

	2023	2022	Variation en %
Autres dettes	21 453,8	46 366,0	-53,7 %
Total	21 453,8	46 366,0	-53,7 %

Les autres dettes sont des dettes à court terme relatives au personnel.

Note 14: réserves – fonds permanent de préfinancement

L'article 67 *bis* du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés aux clients. Conformément à l'article 57 *bis* du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice, à l'exclusion des «Réserves» inscrites au titre 10.

Il convient de distinguer, d'une part, les réserves légales (c'est-à-dire le fonds permanent de préfinancement) inscrites conformément aux règles comptables dans les états financiers et, d'autre part, les réserves budgétaires (c'est-à-dire les réserves pour la stabilité des prix et pour investissements exceptionnels) telles qu'elles sont énumérées au chapitre B.5 «Résultat budgétaire», qui ne remplissent pas les critères des réserves telles qu'elles sont définies en comptabilité générale.

Le solde du fonds permanent de préfinancement n'a pas changé depuis 2010.

(en EUR)

Fonds permanent de préfinancement	Montant
Dotations initiales	5 006 840,0
Dotations 2003	3 322 850,3
Dotations 2004	1 431 500,0
Dotations 2005	0,0
Dotations 2006	0,0
Dotations 2007	999 143,0
Dotations 2008	2 406 368,0
Dotations 2009	1 196 465,0
Dotations 2010	2 166 300,0
Dotations 2011	0,0

Dotation 2012	0,0
Dotation 2013	0,0
Dotation 2014	0,0
Dotation 2015	0,0
Dotation 2016	0,0
Dotation 2017	0,0
Dotation 2018	0,0
Dotation 2019	0,0
Dotation 2020	0,0
Dotation 2022	0,0
Dotation 2023	0,0
Total	16 529 466,3

Note 15: traductions (y compris modification, contrôle rédactionnel et révision)

(en EUR)

Clients	2023	2022	Variation en %
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	229 150,5	264 545,0	-13,4 %
Fondation européenne pour la formation (ETF)	346 515,8	266 901,0	29,8 %
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	364 076,9	203 140,3	79,2 %
Agence européenne des médicaments (EMA)	2 592 744,3	2 450 180,0	5,8 %
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	1 003 046,0	756 667,0	32,6 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 408 930,4	3 706 832,0	18,9 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) Marques	8 594 851,4	9 512 152,2	-9,6 %
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	19 086,0	5 575,5	242,3 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	58 643,0	72 894,0	-19,6 %
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	381 756,0	280 104,0	36,3 %
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	115 027,4	158 304,5	-27,3 %
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 169 571,7	1 370 667,5	-14,7 %
Banque européenne d'investissement (BEI)	6 419,0	7 969,0	-19,5 %
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	317 868,0	232 231,5	36,9 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 004 363,0	803 612,5	25,0 %
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	108 022,0	153 608,5	-29,7 %
Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)	120 920,0	112 485,5	7,5 %
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	112 341,0	370 527,5	-69,7 %
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	12 775,0	47 348,0	-73,0 %
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	469 797,0	474 374,5	-1,0 %
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	1 443 180,0	2 623 033,0	-45,0 %
Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	289 497,5	212 142,0	36,5 %
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	1 230,5	63 779,0	-98,1 %
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	72 052,5	23 394,0	208,0 %
Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	18 394,5	47 715,0	-61,4 %
Agence européenne de défense (AED)	26 184,0	13 258,5	97,5 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 037 013,5	1 563 606,0	-33,7 %
Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	88 770,0	206 911,5	-57,1 %
Entreprise commune Fusion for Energy (Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion)	14 898,0	6 156,0	142,0 %
Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (anciennement INEA: Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (CINEA))	14 145,0	2 703,0	423,3 %
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	34 971,5	3 868,5	804,0 %
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	4 089,0	6 090,0	-32,9 %
Agence exécutive européenne pour la recherche (REA)	179 675,0	278 132,0	-35,4 %
Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	1 000,5	3 001,5	-66,7 %

Clients	2023	2022	Variation en %
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	26 752,5	74 816,5	-64,2 %
Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	2 175,0	26 230,5	-91,7 %
Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante» (IHI JU)	3 486,5	1 489,0	134,2 %
Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	5 020,5	2 001,0	150,9 %
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	4 579 349,5	3 871 662,5	18,3 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	94 861,5	330 877,0	-71,3 %
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	674 195,5	300 284,3	124,5 %
Autorité bancaire européenne (ABE)	697 170,5	1 522 186,3	-54,2 %
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	55 439,3	309 066,5	-82,1 %
Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	47 197,5	12 222,5	286,2 %
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	497 342,5	953 800,5	-47,9 %
Entreprise commune «Technologies numériques clés» (KDT JU)	2 001,0	2 001,0	0,0 %
Conseil de résolution unique (CRU)	1 503 962,5	1 580 717,0	-4,9 %
Bureau du secrétaire général des écoles européennes (OSGES)	1 962,5	1 804,0	8,8 %
Entreprise commune Bio-industries (EC Bio-industries)	5 539,5	4 002,0	38,4 %
Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	4 968,0	4 023,0	23,5 %
Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC)	1 000,5	0,0	s.o.
Autorité européenne du travail (AET)	1 326 968,5	1 660 236,0	-20,1 %
Parquet européen	3 752 980,0	2 767 710,8	35,6 %
Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	2 062,5	0,0	s.o.
Juridiction unifiée du brevet (JUB)	80 442,0	870,0	9146,2 %
Nouveaux clients	9 801,0	72 015,0	-86,4 %
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL)	311 196,5	319 663,5	-2,6 %
Parlement européen	10 988,5	7 774,5	41,3 %
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	38 159,5	31 641,5	20,6 %
Cour des comptes européenne (CCE)	50 259,0	87 039,0	-42,3 %
Comité européen des régions (CdR)	97,0	194,0	-50,0 %
Comité économique et social européen (CESE)	3 395,0	9 454,5	-64,1 %
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	111 899,5	59 686,5	87,5 %
Banque centrale européenne (BCE)	44 907,5	51 514,5	-12,8 %
Médiateur européen (Ombudsman)	240 216,9	259 631,0	-7,5 %
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	990 454,0	1 140 953,0	-13,2 %
Projets interinstitutionnels avec les institutions (IATE)	0,0	0,0	s.o.
TOTAL	39 837 258,1	41 769 477,5	-4,6 %

Les recettes des services de traduction proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par page convenu et du nombre de pages traduites par le Centre.

Note 16: Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE

(en EUR)

Clients	2023	2022	Variation en %
Banque européenne d'investissement (BEI)	3 630,3	3 429,1	5,9 %
Commission européenne (CE)	290 423,9	274 323,7	5,9 %
Parlement européen (PE)	145 212,0	137 161,9	5,9 %
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	108 909,0	102 871,4	5,9 %

Cour des comptes européenne (CCE)	18 151,5	17 145,2	5,9 %
Comité européen des régions (CdR)	23 233,9	21 945,9	5,9 %
Comité économique et social européen (CESE)	34 850,9	32 918,9	5,9 %
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	65 345,4	61 722,8	5,9 %
Banque centrale européenne (BCE)	7 260,6	6 858,1	5,9 %
TOTAL	697 017,5	658 377,0	5,9 %

IATE, la base de données de terminologie interactive pour l'Europe, est un outil destiné aux travaux terminologiques des services de traduction de l'UE. Ce projet a pour objectif de fournir une infrastructure sur l'internet qui rassemble toutes les ressources terminologiques de l'UE. Le Centre est responsable de la gestion de IATE et de son support technique. Les frais de gestion et de développement de la base de données IATE sont facturés aux institutions impliquées dans ce projet.

Note 17: Terminologie

(en EUR)

Clients	2023	2022	Variation en %
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	7 650,0	7 650,0	0,0 %
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	6 750,0	0,0	s.o.
Autorité bancaire européenne (ABE)	7 200,0	0,0	s.o.
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	11 970,0	0,0	s.o.
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	0,0	20 700,0	s.o.
Cour des comptes européenne (CCE)	199 800,0	8 550,0	2236,8 %
Banque européenne d'investissement (BEI)	225,0	0,0	s.o.
Autorité européenne du travail (AET)	72 000,0	0,0	s.o.
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	47 700,0	36 000,0	32,5 %
Médiateur européen (Ombudsman)	0,0	69 750,0	s.o.
Parquet européen	203 400,0	0,0	s.o.
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	1 800,0	0,0	s.o.
Fondation européenne pour la formation (ETF)	0,0	32 400,0	s.o.
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	87 840,0	504 000,0	-82,6 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	18 000,0	0,0	s.o.
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	67 500,0	21 600,0	212,5 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	182 700,0	16 200,0	1027,8 %
TOTAL	914 535,0	716 850,0	27,6 %

Les recettes des services terminologiques proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire convenu (jours/hommes) et du nombre de jours consacrés aux travaux terminologiques par le Centre.

Note 18: Listes de termes

(en EUR)

Clients	2023	2022	Variation en %
Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	0,0	276,0	s.o.
Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	92,0	0,0	s.o.
Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	92,0	552,0	-83,3 %
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	304,0	12 560,0	-97,6 %
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 760,0	1 380,0	100,0 %
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	3 248,0	24 092,0	-86,5 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	35 908,0	129 576,0	-72,3 %
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL)	0,0	0,0	s.o.
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	1 012,0	1 104,0	-8,3 %
Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	92,0	1 104,0	-91,7 %
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	0,0	121,0	s.o.
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	92,0	92,0	0,0 %
Autorité européenne du travail (AET)	536,0	164 012,0	-99,7 %
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	0,0	184,0	s.o.
Agence européenne des médicaments (EMA)	14 694,0	32 370,0	-54,6 %
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	0,0	788,0	s.o.
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	19 200,0	0,0	s.o.
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	1 288,0	1 932,0	-33,3 %
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	0,0	276,0	s.o.
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	0,0	0,0	s.o.
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	0,0	276,0	s.o.
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	110 840,0	165 904,0	-33,2 %
Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante» (IHI JU)	0,0	184,0	s.o.
Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	0,0	0,0	s.o.
Conseil de résolution unique (CRU)	280,0	552,0	-49,3 %
TOTAL	190 438,0	537 335,0	-64,6 %

Les recettes des services de listes de termes proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par terme convenu et du nombre de termes traduits par le Centre.

Note 19: Sous-titrage

(en EUR)

Clients	2023	2022	Variation en %
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	15 416,0	27 470,0	-43,9 %
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	0,0	3 772,0	s.o.
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	4 305,0	3 280,0	31,3 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	0,0	41,0	s.o.
Commission européenne	1 968,0	0,0	s.o.
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	31 529,0	34 932,0	-9,7 %
Médiateur européen (Ombudsman)	2 829,0	1 886,0	50,0 %
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	943,0	5 658,0	-83,3 %
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	54 719,0	32 144,0	70,2 %
Autorité européenne du travail (AET)	0,0	24 272,0	s.o.
Parlement européen	0,0	1 640,0	s.o.

Clients	2023	2022	Variation en %
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	2 296,0	328,0	600,0 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	3 772,0	28 372,0	-86,7 %
TOTAL	117 777,0	163 795,0	-28,1 %

Les recettes des services de sous-titrage proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par minute convenu de la vidéo source et par langue cible.

Note 20: transcriptions + autres

(en EUR)

Clients	2023	2022	Variation en %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	0,0	63 900,0	s.o.
Cour des comptes européenne (CCE)	0,0	31 950,0	s.o.
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	773,5	0,0	s.o.
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	374,0	1 309,0	-71,4 %
Banque européenne d'investissement (BEI)	34 187,0	14 780,0	131,3 %
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	0,0	225,0	s.o.
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	4 054,5	5 907,5	-31,4 %
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	0,0	5 046,3	s.o.
Autorité européenne du travail (AET)	42,0	225,0	-81,3 %
Parquet européen	0,0	22 500,0	s.o.
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	0,0	900,0	s.o.
TOTAL	39 431,00	146 742,8	-73,1 %

Note 21: subvention de loyer du gouvernement luxembourgeois – recettes sans contrepartie directe

Depuis 2013, le Centre reçoit une contribution financière annuelle du gouvernement luxembourgeois s'élevant à 243 250 EUR, afin de compenser l'augmentation des frais de location du bâtiment Technopolis Gasperich (anciennement Drosbach) par rapport aux frais de location payés auparavant au gouvernement luxembourgeois pour le bâtiment du Nouvel Hémicycle.

Un nouveau bail a été signé en 2021. Ce renouvellement de bail a permis de réduire l'espace occupé afin d'abaisser les coûts et de donner à l'ensemble du personnel la possibilité de télétravailler. À la suite de ce nouveau bail, la contribution financière du gouvernement luxembourgeois a été ajustée et réduite à 170 000 EUR par an.

Cette contribution financière est la seule recette qui remplit le critère de recette sans contrepartie directe. Toutes les autres recettes sont considérées comme étant des recettes en contrepartie de services rendus par le Centre.

Note 22: Recettes diverses

Cette catégorie de recettes représente principalement les produits tirés de la sous-location des bureaux, des places de stationnement et du centre de données du Centre, les produits tirés de dépenses payées au cours de périodes comptables antérieures, ainsi que l'impact des travaux en cours. Des recettes supplémentaires de 26 917 EUR ont été perçues en 2023 au titre de la fourniture de services comptables à l'Agence d'approvisionnement d'Euratom. Toutefois, les recettes globales ont été négativement affectées par les travaux en cours à la fin de 2023, soit 328 000 EUR de moins qu'en 2022 (277 000 EUR en 2023 contre 605 000 EUR en 2022).

Note 23: Dépenses de personnel

(en EUR)

Type de dépense	2023	2022	Variation en %
Frais de personnel (à l'exclusion des END et autres experts)	17 690 964,8	17 144 308,7	3,2 %
Pensions et chômage temporaire	4 679 708,4	4 360 044,8	7,3 %
Besoins liés au personnel et activités sociales	-6 061,1	21 608,1	-128,1 %
Indemnités (à l'exclusion des END et autres experts)	4 499 446,0	4 565 640,9	-1,4 %
TOTAL	26 864 058,0	26 091 602,5	3,0 %

En 2023, les coûts de personnel étaient presque identiques à ceux de 2022, étant donné que l'augmentation due à l'indexation des salaires a été compensée par la diminution du nombre moyen de salariés tout au long de l'année 2023 (9 ETP de moins). Le chiffre négatif des dépenses de personnel et d'activités sociales est dû à l'incidence générale de l'annulation de la régularisation de 2022, qui est nettement inférieure en 2023 (9 608 EUR en 2022 contre 1 097 EUR en 2023).

L'évolution des traitements de base a un impact sur les frais globaux de personnel, les pensions, les cotisations à l'assurance-chômage et les indemnités. Celles-ci se composent essentiellement des allocations familiales, des indemnités de dépaysement et d'expatriation, des frais de voyage à l'occasion du congé annuel et des primes versées lors du recrutement ou du départ de membres du personnel.

Note 24: Charges administratives

(en EUR)

Type de dépense	2023	2022	Variation en %
Location de terrains et d'immeubles	2 050 166,3	1 974 285,8	3,8 %
Frais liés aux contrats de location simple	34 066,2	220 688,5	-84,6 %
Entretien et sécurité – immeubles	1 063 817,3	398 026,8	167,3 %
Assurances liées aux immeubles	0,0	1 999,8	-100,0 %
Fournitures de bureau et entretien	1 513 957,0	1 745 090,2	-13,2 %
Communications et publications	196 287,6	161 422,4	21,6 %
Publicité et frais juridiques	3 900,0	1 600,0	143,8 %
Assurances – autres	23 233,1	18 112,1	28,3 %
Frais de transport	1 165,5	663,1	75,8 %
Frais de recrutement	12 749,4	4 480,3	184,6 %
Frais de formation	45 278,9	93 967,1	-51,8 %
Missions	21 404,6	37 951,0	-43,6 %
Experts et frais connexes	12 032,2	4 454,0	170,1 %
Frais opérationnels informatiques externes	2 063 499,0	1 652 301,9	24,9 %
Autres services externes non liés à l'informatique	177 559,2	218 669,2	-18,8 %
Dépenses avec d'autres entités consolidées	819 880,6	719 434,0	14,0 %
Amortissements d'immobilisations	932 571,8	285 735,5	226,4 %
Autre	0,0	0,0	s.o.
TOTAL	8 971 568,4	7 538 881,7	19,0 %

Les dépenses administratives globales ont augmenté de 1 432 686,7 EUR (19 %) par rapport à 2022, principalement en raison des éléments suivants:

- augmentation de la maintenance et de la sécurité de 665 790 EUR (167 %) en raison de la forte hausse des prix de l'énergie et des charges communes (304 336 EUR de plus qu'en 2022) pour l'espace occupé par le Centre;

- augmentation des coûts informatiques opérationnels externes de 411 197 EUR, soit 25 %. Cela s'explique par une diminution de la capitalisation des immobilisations incorporelles développées en interne en 2023, très précisément 251 584 EUR de moins, ainsi que par des dépenses plus élevées dues aux exigences opérationnelles;

- augmentation de 646 836 EUR (226 %) de l'amortissement des immobilisations en raison de l'amortissement de la première année du projet eCdT 2 (qui a été mis en service le 1^{er} janvier 2023).

Note 25: Dépenses opérationnelles

(en EUR)

	2023	2022	Variation en %
Commandes de traduction externalisées (en nombre de pages)	362 804	430 639,0	-15,8 %
Commandes de traduction externalisées (en euros)	7 429 074,6	8 977 282,7	-17,2 %

Les dépenses opérationnelles comprennent les frais opérationnels directs liés à la principale activité du Centre, à savoir la traduction. Les frais relatifs aux traductions effectuées par des prestataires externes de services linguistiques sont inscrits dans les dépenses opérationnelles. Les traductions sont réalisées sur la base de contrats-cadres ou de procédures négociées avec les prestataires externes de services linguistiques. Les prix des traductions fixés dans le cadre des procédures d'appel d'offres dépendent de la combinaison linguistique, du domaine de traduction et du type de travail (traduction, modification, révision, contrôle rédactionnel, marque de l'UE, dessin ou modèle communautaire, liste de termes ou terminologie).

Les dépenses opérationnelles ont diminué de 1 548 208,1 EUR (17,2 %) en 2023 par rapport à 2022, ce qui reflète les économies réalisées grâce à la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative stratégique visant à internaliser davantage de travaux.

A.6 Autres informations

Nombre de salariés

Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel du Centre pour les exercices clôturés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, tel qu'il ressort du tableau des effectifs (dont 2 secrétaires adjoints-AST/SC):

Effectifs		
	2023	2022
Administrateurs	122	131
Assistants	50	50
Total	172	181

Outre le personnel inscrit au tableau des effectifs, le Centre emploie également du personnel contractuel et intérimaire. La répartition détaillée de l'effectif total du Centre au 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau suivant:

Effectifs					
	Fonctionnaires	Agents temporaires	Agents contractuels	Intérimaires	Total
Administrateurs	37	85	6	0	128
Assistants	4	46	13	11,5*	74,5
Total	41	131	19	11,5	202,5

* «Intérimaires» correspond au nombre de «prestataires de services structurels».

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucun émoluments pour leurs obligations, à l'exception du remboursement des frais de déplacement des seuls représentants des États membres.

Opérations avec des parties liées

Situation au 31 décembre 2023 concernant les principaux membres du personnel d'encadrement du Centre:

Grade	Effectifs
AD 14	1
AD 13	1
AD 12	2
AD 11	1
AD 8	1
Total	6

La rémunération des principaux membres du personnel d'encadrement est conforme au statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Actifs éventuels, passifs éventuels et autres informations importantes

Actifs et passifs éventuels

Il n'y a pas d'actifs ou de passifs éventuels à la fin de 2023.

Autre

Une procédure judiciaire a été clôturée au cours du deuxième trimestre de 2023. Il s'agissait du recours dans une affaire judiciaire concernant un membre du personnel. Le Centre a obtenu gain de cause et aucune dépense supplémentaire n'est donc prévue.

Garanties de bonne exécution

Le Centre souscrit actuellement une «garantie de bonne exécution» qui garantit le recouvrement des dommages associés à l'exécution du contrat avec le prestataire de services, comme résumé ci-après:

Société	N° de contrat	N° de garantie	Montant de la garantie (EUR)	Date de début	Date d'expiration
Innoclean	CDT/NET2023	2023/50351-1	7 266,5	-	30 jours après expiration du contrat

a) Engagements relatifs à des crédits non encore consommés

Le RAL (*Reste à liquider*) budgétaire est une somme qui représente les engagements reportés pour lesquels les paiements n'ont pas encore été effectués. C'est la conséquence normale des reports de crédits. Au 31 décembre 2023, le RAL budgétaire s'élevait au total à 2 755 947 EUR.

Le RAL comptable fait partie du RAL budgétaire qui n'a pas été encore consommé via les régularisations (de fin d'exercice). Les régularisations de fin d'exercice qui ont été imputées en dépenses dans le compte de résultat 2023 s'élèvent à 904 687 EUR. Par conséquent, le RAL comptable s'élève à 1 851 260 EUR.

b) Contrats de location simple

(en EUR)

Description	Date de début	Date d'expiration	Valeur totale de la location	Paiements effectués lors de l'exercice	Paiements dus		
					Durée inférieure ou égale à 1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
BMW Gran Tourer 2020	16/06/2020	15/06/2024	19 285,44	4 821,36	2 410,7	0,0	0,0
BMW Active Tourer 2024	16/06/2024	15/06/2028	25 785,12	-	3 491,7	22 293,4	0,0
Location de serveur/Cancom OF 0356 et 0356A	05/07/2020	04/07/2025	75 099,60	18 774,90	22 529,9	7 510,0	0,0
Location de stockage Bechtle OF775315412	18/11/2022	17/11/2027	55 222,69	7 459,88	7 459,9	19 582,2	0,0
Location de stockage Bechtle OF775317043	18/11/2022	17/11/2027	49 558,65	6 789,60	6 789,6	17 822,7	0,0
Loyer espaces de bureaux et parcs de stationnement	20/10/2021	19/10/2030	14 589 934,50	1 643 757,27	1 666 702,4	8 333 512,2	2 945 962,6
Loyer EBRC	01/01/2013	31/03/2025	374 849,04	372 168,06	374 969,0	31 247,4	0,0
Location de racks EBRC	12/03/2020	11/12/2024	70 889,56	29 988,00	28 755,8	0,0	0,0
Proximus - Location de stockage OF77511246 - OF77511247 - OF77511248 - OF77511255	01/12/2022	30/11/2027	1 462 507,95	38 998,75	546 004,4	585 003,2	0,0
Total			16 723 132,6	2 122 757,8	2 659 113,5	9 016 971,0	2 945 962,6

c) Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre 2023, le Centre n'avait pas d'autres engagements hors bilan.

d) Événements post-bilan

Aucun événement significatif susceptible d'avoir un impact matériel sur les états financiers ne s'est produit après la date de bilan.

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION

B.1. Principes budgétaires

Dans l'exécution de son budget, le Centre applique les principes budgétaires suivants conformément à son règlement financier:

- a) principe d'unité et de vérité budgétaire,
- b) principe d'annualité,
- c) principe d'équilibre,
- d) principe d'unité de compte,
- e) principe d'universalité,
- f) principe de spécialité,
- g) principe de bonne gestion financière.

B.2. Type de crédits

Le Centre utilise des crédits non différenciés pour son budget.

Le Centre recourt au report automatique des crédits.

Le Centre ne rend pas compte des recettes affectées.

B.3. Exécution des dépenses budgétaires 2023 et utilisation des crédits C1

(en EUR)

Chapitre	Rubrique	Crédit budgétaire (1)	Engagements exécutés (2)	% engagés (2/1)	Crédits annulés (1-2)	Paiements exécutés (3)	% payés (3/1)	RAL – crédits reportés (2-3)
11	Personnel en activité	28 855 600,00	27 238 884,14	94,40 %	1 616 715,86	27 183 041,87	94,20 %	55 842,27
13	Missions et déplacements professionnels	62 800,00	27 388,31	43,61 %	35 411,69	23 824,50	37,94 %	3 563,81
14	Infrastructure à caractère socio-médical	825 400,00	716 042,95	86,75 %	109 357,05	688 962,78	83,47 %	27 080,17
16	Services sociaux	57 100,00	0,00	0,00 %	57 100,00	0,00	0,00 %	0,00
17	Réception et représentation	2 500,00	393,70	15,75 %	2 106,30	393,70	15,75 %	0,00
TITRE 1	PERSONNEL	29 803 400,00	27 982 709,10	93,89 %	1 820 690,90	27 896 222,85	93,60 %	86 486,25
20	Location d'immeubles et frais accessoires	3 201 100,00	3 191 722,06	99,71 %	9 377,94	2 957 804,98	92,40 %	233 917,08
21	Traitement de données	4 230 200,00	3 536 435,74	83,60 %	693 764,26	2 516 910,84	59,50 %	1 019 524,90
22	Biens meubles et frais accessoires	60 000,00	48 684,59	81,14 %	11 315,41	36 421,98	60,70 %	12 262,61
23	Dépenses administratives courantes	273 300,00	217 564,26	79,61 %	55 735,74	176 226,09	64,48 %	41 338,17
24	Affranchissement et télécommunications	133 100,00	85 108,29	63,94 %	47 991,71	33 669,94	25,30 %	51 438,35
25	Frais de réunions	22 000,00	2 100,00	9,55 %	19 900,00	1 140,00	5,18 %	960,00
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	47 500,00	32 154,26	67,69 %	15 345,74	31 795,98	66,94 %	358,28
27	Consultations et études	50 000,00	29 609,38	59,22 %	20 390,62	0,00	0,00 %	29 609,38
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 017 200,00	7 143 378,58	89,10 %	873 821,42	5 753 969,81	71,77 %	1 389 408,77
30	Traduction externe et services connexes	8 688 000,00	7 599 974,25	87,48 %	1 088 025,75	6 421 972,24	73,92 %	1 178 002,01
31	Coopération interinstitutionnelle	819 400,00	771 740,81	94,18 %	47 659,19	669 690,45	81,73 %	102 050,36
32	Dépenses liées au programme eCdT	0,00	0,00	S/O	0,00	0,00	S/O	0,00
TITRE 3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	9 507 400,00	8 371 715,06	88,05 %	1 135 684,94	7 091 662,69	74,59 %	1 280 052,37
TITRE 10	RÉSERVES	1 243 687,00	0,00	0,00 %	1 243 687,00	0,00	0,00 %	0,00
	BUDGET TOTAL	48 571 687,00	43 497 802,74	89,55 %	5 073 884,26	40 741 855,35	83,88 %	2 755 947,39

B.4. Exécution des dépenses budgétaires 2023 et utilisation des crédits C8

(en EUR)

Chapitre	Rubrique	Crédit budgétaire (1)	Engagements exécutés (2)	% engagés (2/1)	Paiements exécutés (3)	% payés (3/1)	Crédits de paiement annulés (1-3)
11	Personnel en activité	81 735,20	81 735,20	100,00 %	50 523,93	61,81 %	31 211,27
13	Missions et déplacements professionnels	12 552,43	12 552,43	100,00 %	6 568,74	52,33 %	5 983,69
14	Infrastructure à caractère socio-médical	49 209,98	49 209,98	100,00 %	20 708,14	42,08 %	28 501,84
16	Services sociaux	9 608,07	9 608,07	100,00 %	3 280,86	34,15 %	6 327,21
TITRE 1	PERSONNEL	153 105,68	153 105,68	100,00 %	81 081,67	52,96 %	72 024,01
20	Location d'immeubles et frais accessoires	245 765,64	245 765,64	100,00 %	227 953,19	92,75 %	17 812,45
21	Traitement de données	784 268,89	784 268,89	100,00 %	727 617,66	92,78 %	56 651,23
22	Biens meubles et frais accessoires	7 931,56	7 931,56	100,00 %	129,45	1,63 %	7 802,11
23	Dépenses administratives courantes	37 141,75	37 141,75	100,00 %	16 090,23	43,32 %	21 051,52
24	Affranchissement et télécommunications	28 568,26	28 568,26	100,00 %	16 439,45	57,54 %	12 128,81
25	Frais de réunions	0,00	0,00	S/O	0,00	S/O	0,00
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	2 000,30	2 000,30	100,00 %	771,76	38,58 %	1 228,54
27	Consultations et études	0,00	0,00	S/O	0,00	S/O	0,00
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	1 105 676,40	1 105 676,40	100,00 %	989 001,74	89,45 %	116 674,66
30	Traduction externe et services connexes	1 400 998,35	1 400 998,35	100,00 %	1 357 580,59	96,90 %	43 417,76
31	Coopération interinstitutionnelle	123 329,04	123 329,04	100,00 %	120 483,37	97,69 %	2 845,67
32	Dépenses liées au programme eCdT	0,00	0,00	S/O	0,00	S/O	0,00
TITRE 3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	1 524 327,39	1 524 327,39	100,00 %	1 478 063,96	96,96 %	46 263,43
BUDGET TOTAL		2 783 109,47	2 783 109,47	100,00 %	2 548 147,37	91,56 %	234 962,10

B.5. Résultat de l'exécution budgétaire

(en EUR)

	2023	2022	Variation en %
Recettes budgétaires	43 159 759,99	43 962 513,38	-1,83 %
Traduction	39 827 201,28	41 903 479,84	-4,95 %
Terminologie	454 500,00	330 570,01	37,49 %
Listes de termes	324 751,00	406 249,00	-20,06 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	697 017,47	660 092,24	5,59 %
Sous-tirage	134 931,40	136 333,21	-1,03 %
Autres produits d'exploitation	617 427,00	215 304,82	186,77 %
Revenus opérationnels	42 055 828,15	43 652 029,12	-3,66 %
Revenus financiers	652 537,42	37 163,76	1655,84 %
Subvention de location du Gouvernement luxembourgeois	170 000,00	170 000,00	0,00 %
Divers	281 394,42	103 320,50	172,35 %
Dépenses budgétaires	43 497 802,74	44 398 138,12	-2,03 %
<i>Titre 1 – Personnel</i>			
Paiements	27 896 222,85	27 463 510,87	1,58 %
Crédits reportés	86 486,25	153 105,68	-43,51 %
<i>Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>			
Paiements	5 753 969,81	5 896 502,05	-2,42 %
Crédits reportés	1 389 408,77	1 105 676,40	25,66 %
<i>Titre 3 – Dépenses opérationnelles</i>			
Paiements	7 091 662,69	8 255 015,73	-14,09 %
Crédits reportés	1 280 052,37	1 524 327,39	-16,03 %
Résultat budgétaire de l'exercice	-338 042,75	-435 624,74	-22,40 %
Autre	234 912,37	384 237,82	-38,86 %
Crédits reportés, puis annulés	234 962,10	384 444,46	-38,88 %
Différences de change	-49,73	-206,64	-75,93 %
Solde du compte de résultat pour l'exercice	-103 130,38	-51 386,92	100,69 %
Résultat de l'exercice précédent	-1 243 686,92	1 118 155,43	-211,23 %
Dotation aux réserves de (-) à (+) (1)	1 430 787,00	-2 310 455,43	-161,93 %
Réserve pour la stabilité des prix	1 430 787,00	-2 310 455,43	-161,93 %
Utilisation et annulation de la réserve pour la stabilité des prix	0,00	0,00	s.o.
Remboursement de la réserve pour la stabilité des prix	0,00	0,00	s.o.
Réserve pour investissements exceptionnels (eCdT)	0,00	0,00	s.o.
Utilisation de la réserve pour les investissements exceptionnels (eCdT)			
Réserve pour l'augmentation controversée des salaires	0,00	0,00	s.o.
Utilisation et annulation de la réserve pour l'augmentation controversée des salaires	0,00	0,00	s.o.
Résultat budgétaire à reporter	83 969,70	-1 243 686,92	-106,75 %

(1) Les mouvements constatés dans les réserves en 2023 s'expliquent notamment par l'utilisation de la réserve budgétaire pour la stabilité des prix (1 430 787 EUR) afin d'équilibrer le budget 2023, et de tenir

également compte du résultat budgétaire négatif reporté de 2022 (1 243 686,92 EUR) au résultat budgétaire 2023. Pour plus d'informations sur les variations des réserves et sur le fonds permanent de préfinancement, voir les tableaux ci-dessous.

Par conséquent, le résultat budgétaire à reporter en 2023 est de 83 969 EUR. Ce solde sera intégré dans le budget rectificatif 1/2024.

B.6. Réserves et fonds de préfinancement

(en EUR)

Nom de la réserve	Solde 2023	Description de la réserve
Réserve pour la stabilité des prix	8 887 664	Réserve initialement créée en 2011 – cette réserve a été créée, premièrement, pour compenser la fluctuation des prévisions des clients, qui empêche le Centre de parvenir à un équilibre budgétaire, et, deuxièmement, pour maintenir des prix raisonnables et relativement stables pour ses clients.
Réserve pour investissements exceptionnels	90 509	Réserve créée en 2011 pour le développement du nouveau logiciel destiné à l'activité principale du Centre, à savoir eCdT, afin d'en accroître l'efficacité.
Total des réserves temporaires créées à partir du budget	8 978 174	
Fonds permanent de préfinancement	16 529 466	L'article 67 <i>bis</i> du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre; l'article 57 <i>bis</i> du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds doit représenter quatre douzièmes de son budget.
Total des réserves dont fonds de préfinancement	25 507 639	

	Réserve pour la stabilité des prix	Réserve pour investissements exceptionnels	Réserve pour l'augmentation controversée des salaires	Réserve pour les frais de déménagement	Fonds permanent de préfinancement	Total des réserves et du fonds permanent de préfinancement
Solde au 31 décembre 2009	0	0	0	0	14 363 166	14 363 166
Dotations aux réserves	0	774 864	0	0	2 166 300	2 941 164
Utilisation de la réserve	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2010	0	774 864	0	0	16 529 466	17 304 330
Dotations aux réserves	4 906 000	4 325 700	0	0	0	9 231 700
Utilisation de la réserve	-1 772 000	0	0	0	0	-1 772 000
Solde au 31 décembre 2011	3 134 000	5 100 564	0	0	16 529 466	24 764 030
Dotations aux réserves	1 847 574	0	0	1 250 000	0	3 097 574
Utilisation de la réserve	0	-831 200	0	0	0	-831 200
Solde au 31 décembre 2012	4 981 574	4 269 364	0	1 250 000	16 529 466	27 030 404
Dotations aux réserves	3 723 567	0	1 480 500	0	0	5 204 067
Utilisation de la réserve	0	-339 106	0	-1 250 000	0	-1 589 106
Solde au 31 décembre 2013	8 705 141	3 930 258	1 480 500	0	16 529 466	30 645 365
Dotations aux réserves	11 031 061	0	777 000	0	0	11 808 061
Utilisation de la réserve	-4 106 650	-686 002	-2 257 500	0	0	-7 050 152
Solde au 31 décembre 2014	15 629 552	3 244 256	0	0	16 529 466	35 403 274
Dotations aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-5 046 468	-961 757	0	0	0	-6 008 225
Solde au 31 décembre 2015	10 583 084	2 282 499	0	0	16 529 466	29 395 049
Dotations aux réserves	2 535 083	0	0	0	0	2 535 083
Utilisation de la réserve	0	-726 363	0	0	0	-726 363
Solde au 31 décembre 2016	13 118 167	1 556 136	0	0	16 529 466	31 203 769
Dotations aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-3 475 550	-549 758	0	0	0	-4 025 308
Solde au 31 décembre 2017	9 642 617	1 006 378	0	0	16 529 466	27 178 461
Dotations aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-254 626	-300 000	0	0	0	-554 626
Solde au 31 décembre 2018	9 387 991	706 378	0	0	16 529 466	26 623 835
Dotations aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-3 241 354	-370 900	0	0	0	-3 612 254
Solde au 31 décembre 2019	6 146 637	335 478	0	0	16 529 466	23 011 581
Dotations aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-3 705 784	-188 300	0	0	0	-3 894 084
Solde au 31 décembre 2020	2 440 853	147 178	0	0	16 529 466	19 117 497
Dotations aux réserves	5 567 143	0	0	0	0	5 567 143
Utilisation de la réserve	0	-56 669	0	0	0	-56 669
Solde au 31 décembre 2021	8 007 996	90 509	0	0	16 529 466	24 627 971
Dotations aux réserves	2 310 455	0	0	0	0	2 310 455
Utilisation de la réserve	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2022	10 318 451	90 509	0	0	16 529 466	26 938 427
Dotations aux réserves		0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-1 430 787	0	0	0	0	-1 430 787
Solde au 31 décembre 2023	8 887 664	90 509	0	0	16 529 466	25 507 640

B.7. Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique

Les états financiers du Centre sont rédigés selon le principe de la comptabilité d'exercice, où les transactions sont enregistrées à la période à laquelle elles se rapportent. Sur cette base, le résultat pour l'exercice est indiqué dans le compte de résultat. Toutefois, le Centre utilise un système de comptabilité de caisse modifiée pour rédiger le compte de résultat budgétaire et ses rapports budgétaires. Dans ce système, seuls les paiements effectués et les recettes reçues au cours de la période sont comptabilisés, en même temps que les crédits de paiement reportés. La réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique est présentée dans le tableau ci-dessous.

(en EUR)

	2023	2022
Résultat économique de l'exercice	- 719 04 8,9	1 688 015,3
A. Ajustements des postes ne figurant pas dans le résultat budgétaire, mais inclus dans le résultat économique		
1. Ajustement des régularisations de la comptabilité d'exercice (passif)	1 650 969,1	2 178 378,5
2. Réforme des régularisations de la comptabilité d'exercice de l'exercice précédent	-2 178 378,5	-2 612 941,6
3. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	923 169,8	285 735,5
4. Préfinancement accordé au cours d'un exercice antérieur et apuré au cours de l'exercice	-	-
5. Préfinancement reçu au cours d'un exercice antérieur et apuré au cours de l'exercice	-1 433 058,8	-2 496 844,4
6. Ordres de recouvrement émis non encore encaissés	-95 777,5	-121 609,1
7. Paiements effectués à partir du report de crédits de paiement	2 548 147,4	3 341 626,9
8. Variation des travaux en cours	328 000,0	108 000,0
9. Intérêts courus	-19 199,9	-49 896,7
10. Produits à recevoir	-3 091 900,3	-3 088 428,1
11. Charges payées d'avance	349 722,8	-363 257,6
12. Autres (TVA, créances diverses, etc.)	18 792,5	-20 483,1
Sous-total	-999 513,5	-2 839 719,5
B. Ajustements des postes figurant dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique		
1. Acquisitions d'actifs	-821 308,4	-1 835 832,5
2. Ordres de recouvrement budgétaire émis auparavant et encaissés au cours de l'exercice	3 215 748,7	3 903 489,1
3. Crédits de paiement reportés au prochain exercice	-2 755 947,4	-2 783 109,5
4. Crédits reportés, puis annulés	234 962,1	384 444,5
5. Nouveau préfinancement reçu au cours de l'exercice et restant ouvert à la fin de l'exercice	1 706 560,8	1 433 058,8
6. Autres différences temporaires	35 416,3	-1 733,0
Sous-total	1 615 432,0	1 100 317,4
Solde du compte de résultat budgétaire pour l'exercice	-103 130,4	-51 386,9

B.8. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2023

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFI- CATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉ- TAIRES	ORDRES DE RECOURVRE- MENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2022	RECOURVRE- MENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOURVRE- MENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2023	RECOURVRE- MENTS 2023	SOMMES RESTANT À RECOUR- VRER
CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	(A)	(B)	(C=A+B)	(D)	(E)	(F)	(G)		
								(H=F+G)	(I=D+E-H)
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	201 200,00	0,00	201 200,00	231 563,00	0,00	0,00	231 563,00	231 563,00	0,00
Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 400,00	66 600,00	129 000,00	307 431,80	0,00	0,00	307 431,80	307 431,80	0,00
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	384 100,00	0,00	384 100,00	323 934,45	0,00	0,00	315 527,25	315 527,25	8 407,20
Agence européenne des médicaments (EMA)	2 451 300,00	649 900,00	3 101 200,00	2 729 885,20	0,00	0,00	2 729 885,20	2 729 885,20	0,00
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	645 400,00	37 300,00	682 700,00	949 776,50	0,00	0,00	949 776,50	949 776,50	0,00
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 731 300,00	0,00	4 731 300,00	4 593 179,40	0,00	0,00	4 593 179,40	4 593 179,40	0,00
Marques de l'EUIPO	7 815 200,00	0,00	7 815 200,00	8 762 415,23	0,00	0,00	8 762 415,23	8 762 415,23	0,00
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	49 500,00	0,00	49 500,00	19 086,00	0,00	0,00	19 086,00	19 086,00	0,00
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700,00	0,00	50 700,00	59 233,50	0,00	0,00	59 233,50	59 233,50	0,00
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	421 000,00	-41 400,00	379 600,00	300 411,00	0,00	0,00	300 411,00	300 411,00	0,00
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	105 100,00	25 900,00	131 000,00	115 061,40	16 269,00	16 269,00	115 061,40	131 330,40	0,00
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 172 600,00	-225 100,00	947 500,00	1 239 460,15	0,00	0,00	1 239 460,15	1 239 460,15	0,00
Banque européenne d'investissement (BEI)	0,00	34 400,00	34 400,00	39 521,50	0,00	0,00	39 521,50	39 521,50	0,00
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700,00	0,00	225 700,00	304 187,50	0,00	0,00	304 187,50	304 187,50	0,00
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 961 800,00	0,00	1 961 800,00	992 979,45	0,00	0,00	992 979,45	992 979,45	0,00
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	80 600,00	0,00	80 600,00	111 763,00	0,00	0,00	111 763,00	111 763,00	0,00
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300,00	52 500,00	84 800,00	122 970,00	0,00	0,00	106 939,00	106 939,00	16 031,00
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	278 500,00	0,00	278 500,00	560 433,30	0,00	0,00	560 433,30	560 433,30	0,00
Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	149 700,00	0,00	149 700,00	12 775,00	0,00	0,00	12 775,00	12 775,00	0,00

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFI- CATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉ- TAIRES	ORDRES DE RECOURREM ENT ÉTABLI AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2022	RECOURREM ENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOURREME NTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2023	RECOURREME NTS 2023	SOMMES RESTANT À RECOUR- VRER
CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	(A)	(B)	(C=A+B)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H=F+G)	(I=D+E-H)
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	477 100,00	-3 800,00	473 300,00	492 998,00	41 889,00	41 889,00	439 797,00	481 686,00	53 201,00
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 948 500,00	0,00	2 948 500,00	1 814 706,00	0,00	0,00	1 814 706,00	1 814 706,00	0,00
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	612 100,00	-177 100,00	435 000,00	253 604,00	0,00	0,00	253 604,00	253 604,00	0,00
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	59 000,00	0,00	59 000,00	1 230,50	0,00	0,00	1 230,50	1 230,50	0,00
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	40 900,00	15 500,00	56 400,00	72 052,50	0,00	0,00	72 052,50	72 052,50	0,00
Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agence du GNSS européen (GSA)	110 700,00	-74 800,00	35 900,00	18 394,50	0,00	0,00	18 394,50	18 394,50	0,00
Agence européenne de défense (AED)	4 700,00	10 000,00	14 700,00	27 421,50	975,00	975,00	25 584,00	26 559,00	1 837,50
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 682 100,00	-81 200,00	1 600 900,00	1 267 067,70	0,00	0,00	1 267 067,70	1 267 067,70	0,00
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	224 900,00	-74 700,00	150 200,00	92 916,50	0,00	0,00	92 916,50	92 916,50	0,00
Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	51 800,00	0,00	51 800,00	14 898,00	0,00	0,00	14 898,00	14 898,00	0,00
Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	16 700,00	0,00	16 700,00	14 145,00	0,00	0,00	14 145,00	14 145,00	0,00
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	6 900,00	0,00	6 900,00	34 971,50	0,00	0,00	34 971,50	34 971,50	0,00
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	33 800,00	0,00	33 800,00	9 178,50	0,00	0,00	9 178,50	9 178,50	0,00
Agence exécutive pour la recherche (REA)	523 000,00	0,00	523 000,00	196 643,00	0,00	0,00	196 643,00	196 643,00	0,00
Entreprise commune Clean Sky 2 (EC CS 2)	3 900,00	0,00	3 900,00	1 000,50	0,00	0,00	1 000,50	1 000,50	0,00
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	50 800,00	-24 500,00	26 300,00	28 541,90	0,00	0,00	28 541,90	28 541,90	0,00
Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	49 700,00	-1 600,00	48 100,00	2 175,00	0,00	0,00	2 175,00	2 175,00	0,00
Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	5 000,00	0,00	5 000,00	3 486,50	0,00	0,00	3 486,50	3 486,50	0,00
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	1 900,00	0,00	1 900,00	5 112,50	0,00	0,00	5 112,50	5 112,50	0,00
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 658 000,00	-306 400,00	2 351 600,00	4 038 362,60	0,00	0,00	4 038 362,60	4 038 362,60	0,00

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFI- CATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉ- TAIRES	ORDRES DE RECOURREM ENT ÉTABLI AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2022	RECOURREM ENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOURREME NTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2023	RECOURREME NTS 2023	SOMMES RESTANT À RECOUR- VRER
CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	(A)	(B)	(C=A+B)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H=F+G)	(I=D+E-H)
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	294 300,00	-77 200,00	217 100,00	163 329,50	0,00	0,00	163 329,50	163 329,50	0,00
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	492 900,00	-2 000,00	490 900,00	644 619,53	0,00	0,00	644 619,53	644 619,53	0,00
Autorité bancaire européenne (ABE)	858 700,00	-4 600,00	854 100,00	713 988,54	0,00	0,00	713 988,54	713 988,54	0,00
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	257 500,00	-158 600,00	98 900,00	55 439,33	0,00	0,00	55 439,33	55 439,33	0,00
Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	139 700,00	-79 900,00	59 800,00	46 078,00	0,00	0,00	46 078,00	46 078,00	0,00
Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 207 200,00	-621 500,00	585 700,00	493 946,50	0,00	0,00	493 946,50	493 946,50	0,00
Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	4 200,00	0,00	4 200,00	2 001,00	0,00	0,00	2 001,00	2 001,00	0,00
Conseil de résolution unique (CRU)	1 192 600,00	823 600,00	2 016 200,00	1 598 129,00	0,00	0,00	1 598 129,00	1 598 129,00	0,00
Écoles européennes (EURSC)	64 200,00	0,00	64 200,00	1 962,50	1 271,00	1 271,00	369,00	1 640,00	1 593,50
Entreprise commune Bio-industries (EC Bio-industries)	10 600,00	0,00	10 600,00	4 930,50	0,00	0,00	1 000,50	1 000,50	3 930,00
Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	0,00	0,00	0,00	5 060,00	0,00	0,00	5 060,00	5 060,00	0,00
Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EC EuroHPC)	5 600,00	0,00	5 600,00	1 000,50	0,00	0,00	1 000,50	1 000,50	0,00
Autorité européenne du travail (AET)	2 201 000,00	-306 000,00	1 895 000,00	1 547 725,50	0,00	0,00	1 547 725,50	1 547 725,50	0,00
Parquet européen	4 079 400,00	992 500,00	5 071 900,00	3 942 067,00	0,00	0,00	3 942 067,00	3 942 067,00	0,00
Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	251 000,00	-244 700,00	6 300,00	2 062,50	0,00	0,00	2 062,50	2 062,50	0,00
Juridiction unifiée du brevet (JUB)	0,00	147 000,00	147 000,00	81 312,00	0,00	0,00	81 312,00	81 312,00	0,00
Recettes perçues auprès de nouveaux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission européenne (DG EMPL et DG JUST)	1 160 500,00	0,00	1 160 500,00	343 788,50	0,00	0,00	343 788,50	343 788,50	0,00
Parlement européen (PE)	0,00	4 100,00	4 100,00	10 988,50	0,00	0,00	9 944,50	9 944,50	1 044,00
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	323 200,00	0,00	323 200,00	48 438,00	0,00	0,00	48 438,00	48 438,00	0,00
Cour des comptes européenne (CCE)	12 600,00	232 900,00	245 500,00	245 559,00	0,00	0,00	245 559,00	245 559,00	0,00

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFI- CATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉ- TAIRES	ORDRES DE RECOURVRE- MENT ÉTABLI AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2022	RECOURVRE- MENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOURVRE- MENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2023	RECOURVRE- MENTS 2023	SOMMES RESTANT À RECOUR- VRER
CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	(A)	(B)	(C=A+B)	(D)	(E)	(F)	(G)		
								(H=F+G)	(I=D+E-H)
Comité des régions de l'Union européenne (CdR)	0,00	9 200,00	9 200,00	97,00	0,00	0,00	97,00	97,00	0,00
Comité économique et social européen (CESE)	0,00	1 300,00	1 300,00	2 516,00	0,00	0,00	2 516,00	2 516,00	0,00
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	0,00	4 100,00	4 100,00	105 469,00	0,00	0,00	105 469,00	105 469,00	0,00
Banque centrale européenne (BCE)	66 000,00	-28 700,00	37 300,00	48 417,50	14 982,00	14 982,00	48 417,50	63 399,50	0,00
Médiateur européen (Ombudsman)	242 500,00	-10 500,00	232 000,00	256 945,40	0,00	0,00	256 945,40	256 945,40	0,00
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 732 100,00	0,00	1 732 100,00	838 624,50	0,00	0,00	838 624,50	838 624,50	0,00
Projets interinstitutionnels avec les institutions (IATE)	697 800,00	59 800,00	757 600,00	697 017,47	0,00	0,00	697 017,47	697 017,47	0,00
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	45 673 500,00	622 300,00	46 295 800,00	42 066 486,35	75 386,00	75 386,00	41 283 424,68	42 055 828,15	86 044,20

B.9. Liste des transferts 2023

(en EUR)

Non	Date	Du poste	Rubrique	Au poste	Rubrique	Montant
1	25/01/2023	3000	Services de traduction externe	3001	Services techniques liés aux services linguistiques	20 000
2	27/03/2023	2050	Sécurité et surveillance des immeubles	2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	27 000
3	03/07/2023	1100	Traitements de base	1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	20 000
4	26/07/2023	2050	Sécurité et surveillance des immeubles	2395	Autres services fournis par les institutions et agences de l'Union européenne	1 500
5	21/08/2023	3000	Services de traduction externe	3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	13 200,00
6	10/10/2023	2050	Sécurité et surveillance des immeubles	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	3 000,00
7	18/10/2023	3000	Services de traduction externe	2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	2 000,00
8	28/11/2023	2120	Services externes pour la mise en œuvre de l'opération	2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	42 000,00
9	28/11/2023	2120	Services externes pour la mise en œuvre de l'opération	2030	Nettoyage et entretien	59 000,00
10	04/12/2023	1100	Traitements de base	1134	Contribution au régime communautaire de pensions	35 000,00

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2023

C.1 Ressources financières et gestion budgétaire

1. Budget initial et budget rectificatif

Le budget initial du Centre pour 2023 (50,5 millions d'EUR) a fait l'objet de deux budgets rectificatifs. Le budget rectificatif 2/2023 a été adopté par le conseil d'administration par procédure écrite le 27 septembre 2023, afin d'inclure les prévisions actualisées transmises par les clients et le résultat de l'examen par le Centre de l'ensemble des postes de charges.

Variations du budget en 2023

(en EUR)

Titre	Rubrique	Budget définitif 2023	Impact net de tous les transferts	Deuxième budget rectificatif 2023	Premier budget rectificatif 2023	Budget initial 2022
Recettes						
1	Versements des agences, organes, offices et institutions	45 538 200		562 500	0	44 975 700
2	Subvention de la Commission	0		0	0	p.m.
3	Coopération interinstitutionnelle*	757 600		59 800	0	697 800
4	Autres recettes	845 100		329 100	200 000	316 000
5	Réserve pour la stabilité des prix	1 430 787		-996 913	-1 588 900	4 016 600
6	Remboursements	0		0	0	p.m.
	Total général	48 571 687		-45 513	-1 388 900	50 006 100
Dépenses						
1	Personnel	29 803 400		-752 500	-444 200	31 000 100
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	8 017 200	2 000	-628 500	-154 700	8 798 400
3	Dépenses opérationnelles	9 507 400	-2 000	91 800	-790 000	10 207 600
10	Réserve pour la stabilité des prix (déficit reporté de l'exercice précédent)	1 243 687		1 243 687	0	0
	Total général	48 571 687		-45 513	-1 388 900	50 006 100

2. Recettes encaissées

Analyse comparative des recettes budgétaires des exercices 2023 et 2022

(en EUR)

Recettes budgétaires	2023	2022	Variation en %
Total des recettes liées à l'activité principale	42 055 828	43 652 029	-3,66 %
Revenus financiers	652 537	37 164	1655,84 %
Subventions reçues	170 000	170 000	0,00 %
Autres recettes d'exploitation	281 394	103 321	172,35 %
Total des recettes budgétaires	43 159 760	43 962 513	-1,83 %

Les recettes budgétaires du Centre se composent principalement des recettes issues de la facturation des services fournis aux clients. Elles sont soumises à un suivi et à un contrôle financiers stricts, conformément au cadre réglementaire applicable. Le Centre contacte régulièrement chacun de ses clients pour lui demander ses prévisions quant aux volumes et dépenses en traduction prévus, et surveille étroitement les dépenses et prévisions budgétaires de ses clients.

Le total des recettes encaissées a diminué de 1,8 %, soit 0,8 million d'EUR, en raison notamment des éléments suivants:

Les recettes opérationnelles ont diminué de 5,3 %, soit 2,3 millions d'EUR, principalement en raison de la diminution globale des montants facturés (2,1 millions d'EUR, soit -5,0 %) et perçus en conséquence.

Ceci inclut l'incidence positive des paiements anticipés, d'un montant de 1,7 million d'EUR en 2023 contre 1,4 million d'EUR en 2022 (+0,3 million d'EUR, soit +21,4 %).

L'incidence positive de 0,1 million d'EUR (172 %) sur les autres recettes perçues est due à l'augmentation du loyer des centres de données pour l'ERA (+0,06 million) et au nouvel accord de niveau de service pour les services comptables conclu avec Euratom (+0,03 million). L'augmentation des intérêts perçus sur les dépôts en espèces du Centre a augmenté de 0,6 million d'euros (1 655,8 % par rapport à 2022).

Le nombre de pages livrées aux clients est inférieur à la prévision du budget initial (-6,4 %). Le nombre total de pages facturées aux clients est largement inférieur à celui de l'exercice précédent. En 2023, le nombre total de pages facturées aux clients a diminué de 6,9 %. L'analyse détaillée des principales composantes des recettes révèle que le nombre de pages traduites de documents autres que de documents concernant des marques de l'UE a baissé de 3,9 % (-13 431 pages), et que la traduction de pages concernant des marques de l'UE a diminué de 11,20 % (-26 866 pages).

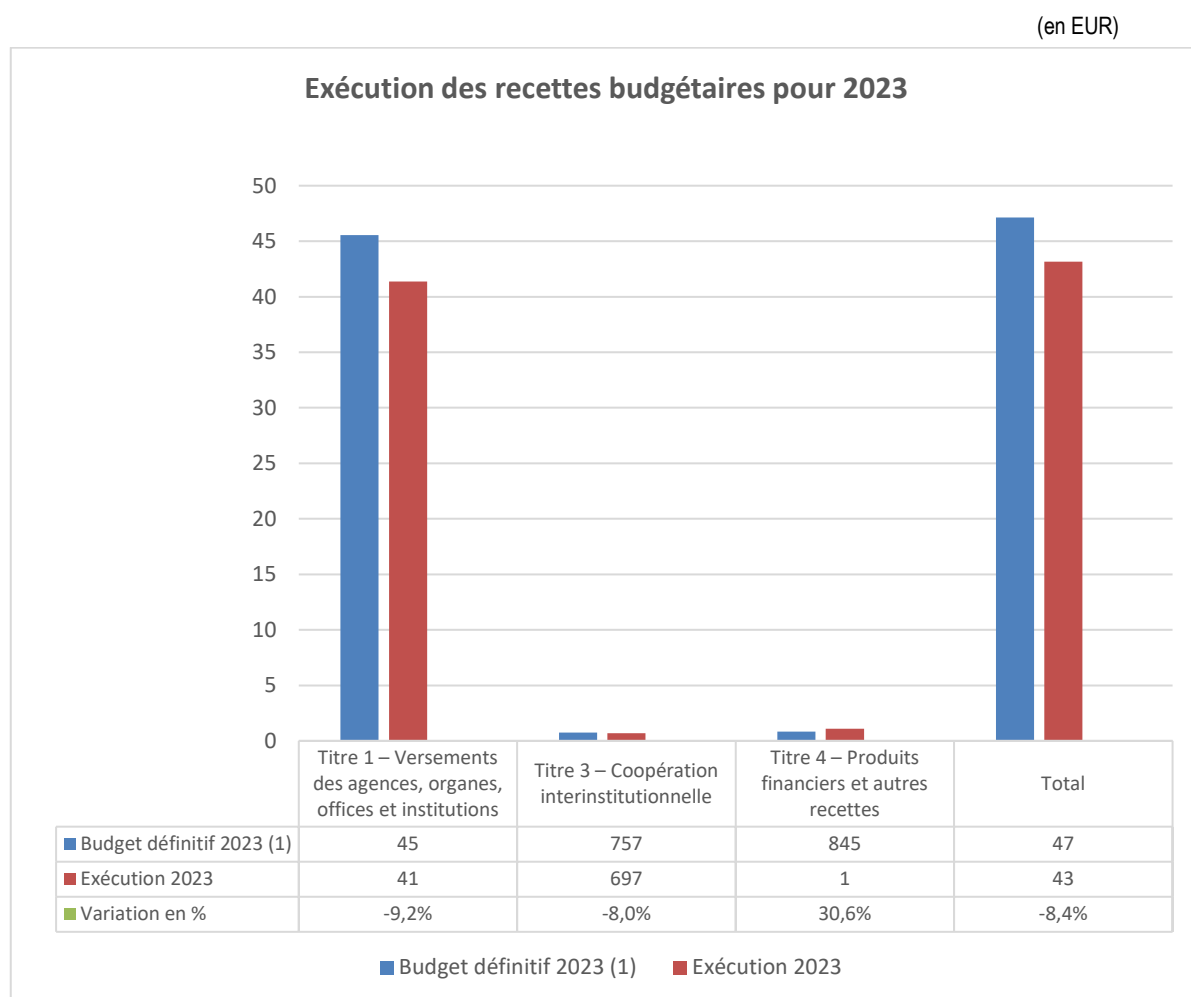
Compte tenu des aspects susmentionnés, les recettes de 2023 étaient inférieures à celles de 2022 (-1,83 %). Cela ressort également des statistiques sur le volume de pages indiqué au chapitre C.2 et du résultat économique de l'exercice indiqué au chapitre A.2.

En 2023, les banques ont offert des rendements d'intérêts positifs sur les fonds déposés et, par conséquent, les revenus financiers liés aux intérêts bancaires se sont élevés à 0,65 million d'EUR.

Depuis 2013, le Centre reçoit une contribution financière du gouvernement luxembourgeois s'élevant à 243 250 EUR, afin de compenser l'augmentation des frais de location du bâtiment Technopolis Gasperich par rapport aux frais de location payés auparavant au gouvernement luxembourgeois pour le bâtiment du Nouvel Hémicycle.

Un nouveau bail a été signé en 2021. Ce renouvellement de bail a permis de réduire l'espace occupé afin d'abaisser les coûts et de donner à l'ensemble du personnel la possibilité de télétravailler. À la suite de ce nouveau bail, la contribution financière du gouvernement luxembourgeois a été ajustée et s'élève désormais à 170 000 EUR par an.

3. Exécution des recettes budgétaires



(1) Hors résultat de l'exercice précédent

En 2023, la perception des recettes s'est révélée inférieure de 9,2 % aux prévisions du budget rectificatif 2/2023 (4,2 millions d'EUR), et le nombre total de pages facturées était inférieur de 6,3 % au budget définitif. Pour des produits autres que les marques de l'UE, les recettes étaient inférieures de 18,3 % aux prévisions du budget rectificatif 2/2023 et pour les marques de l'UE, elles étaient supérieures de 13,7 % aux prévisions.

Ces chiffres négatifs sont dus à un budget rectificatif surestimé. Par rapport à 2022, le nombre de documents autres que des marques a diminué de 3,9 %. La diminution de l'activité en matière de marques a été de -11,2 %.

Le nombre de pages facturées est nettement inférieur aux prévisions du budget définitif (-46 768 pages).

Le nombre de pages de marques de l'UE livrées et facturées à l'EUIPO (213 098 pages) était supérieur de 13,7 % aux prévisions (187 360 pages) et était supérieur de 8,5 % aux prévisions en termes financiers. La diminution des recettes provenant des marques de l'UE est inférieure à celle du nombre de pages de

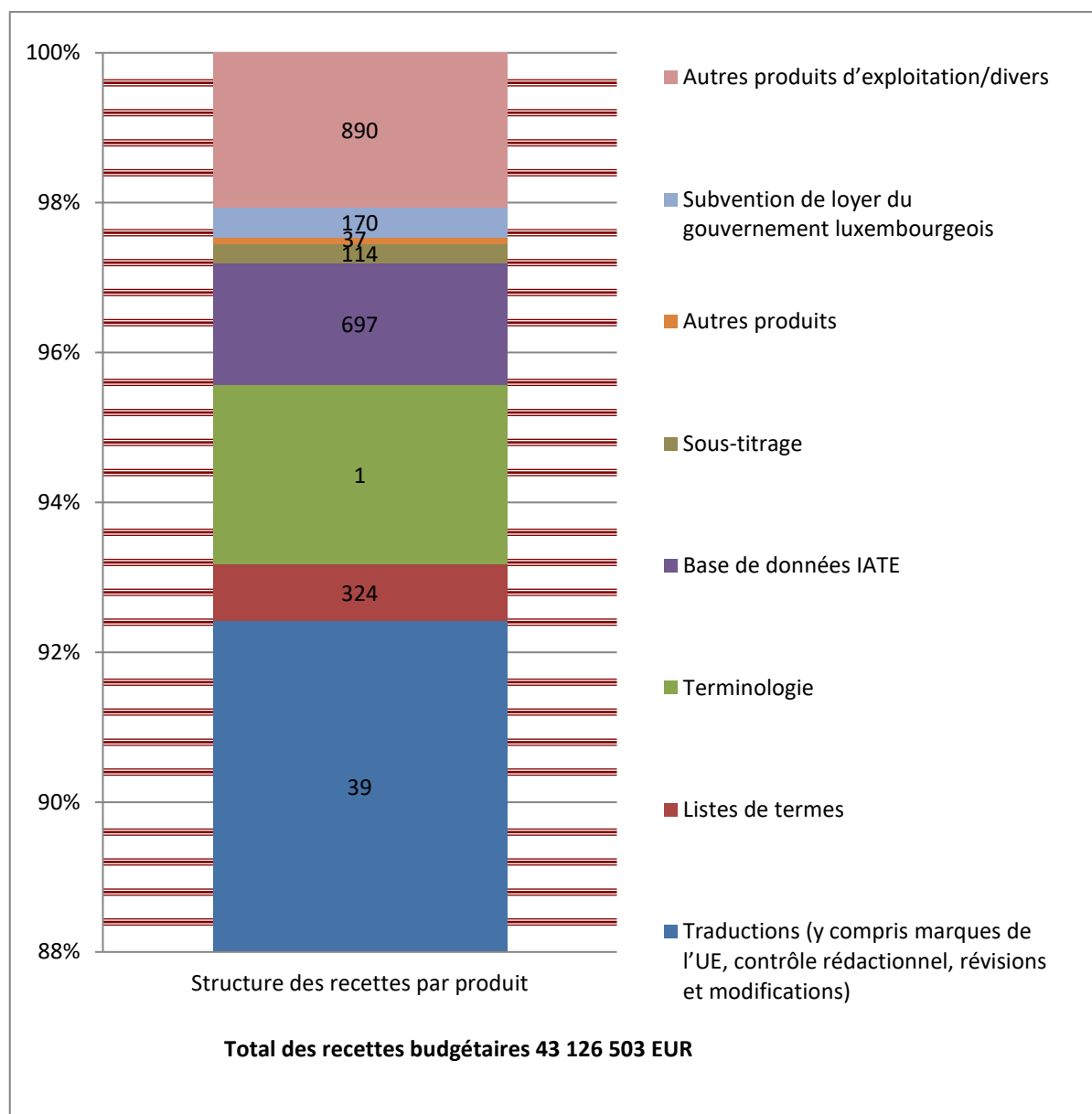
marques de l'UE facturées, parce que la composante du prix fixe ne dépend pas du nombre de pages livrées.

Pour plus de détails sur l'évolution du nombre de pages traitées par le Centre, voir les fluctuations des prévisions par rapport aux volumes réels en 2022, au chapitre C.2. «Réalisation des objectifs de l'année».

4. Recettes ventilées par activité

En 2023, la principale source de revenus du Centre était le travail de traduction (traduction de documents et de marques de l'UE, révision, contrôle rédactionnel et modifications), représentant environ 92,4 % des recettes totales. Les 7,6 % restants étaient le fruit de l'activité de coopération interinstitutionnelle, des travaux terminologiques, des listes de termes, des services de sous-titrage, de la contribution financière du gouvernement luxembourgeois et des recettes diverses, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

21,2 % des recettes provenant des travaux de traduction ont été générés par la traduction des marques de l'UE pour l'EUIPO (21,7 % en 2022). Les recettes globales provenant du plus gros client du Centre, l'EUIPO, se sont élevées à 13 355 595 EUR en 2023, soit 31 % du total des 43 126 503 EUR perçu par le Centre en 2023 (31 % en 2022).



5. Dépenses budgétaires

A. Exécution des crédits d'engagement

(en EUR)

Chapitre	Rubrique	Dépenses 2023(engagements exécutés)	Dépenses 2022 (engagements exécutés)	Variation en EUR	Variation en %
11	Personnel en activité	27 238 884	26 821 938	416 947	1,55 %
13	Missions et déplacements professionnels	27 388	38 451	-11 063	-28,77 %
14	Infrastructure à caractère socio-médical	716 043	693 628	22 415	3,23 %
16	Service social	0	62 600	-62 600	s.o.
17	Réception et représentation	394	0	394	
TITRE 1	PERSONNEL	27 982 709	27 616 617	366 093	1,33 %
20	Location d'immeubles et frais accessoires	3 191 722	2 512 059	679 663	27,06 %
21	Technologies de l'information	3 536 436	4 125 476	-589 041	-14,28 %
22	Biens meubles et frais accessoires	48 685	35 732	12 953	36,25 %
23	Dépenses de fonctionnement	217 564	181 399	36 166	19,94 %
24	Affranchissement et télécommunications	85 108	119 938	-34 830	-29,04 %
25	Frais de réunions et de convocations	2 100	0	2 100	s.o.
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	32 154	27 575	4 579	16,61 %
27	Information: acquisition, archivage, production et diffusion	29 609	0	29 609,38	s.o.
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 143 379	7 002 178	141 200	2,02 %
30	Services de traduction externe	7 599 974	9 059 515	-1 459 541	-16,11 %
31	Coopération interinstitutionnelle	771 741	719 828	51 913	7,21 %
32	Dépenses liées au programme eCdT	0	0	0	
TITRE 3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	8 371 715	9 779 343	1 407 628	-14,39 %
TITRE 10	RÉSERVES	0	0	0	S/O
	BUDGET TOTAL	43 497 803	44 398 138	-900 335	-2,03 %

En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués.

L'exécution des engagements du titre 1 a légèrement augmenté de 1,33 %, soit 366 093 EUR en 2023 par rapport à 2022.

L'exécution budgétaire du titre 2 a légèrement augmenté de 2,02 %, soit 141 200 EUR en 2023 par rapport à 2022, malgré une forte augmentation des dépenses liées au bâtiment de 679 663 EUR, soit 27,06 %. Cette augmentation a été compensée par des économies dans d'autres domaines tels que les technologies de l'information (589 041 EUR, soit une diminution de 14,28 %).

Les dépenses du titre 3 affichent une baisse de 14,39 %, soit 1 407 628 EUR, en raison de la mise en œuvre d'une initiative d'économies de coûts visant à augmenter le taux d'internalisation et, par conséquent, à réduire les dépenses liées aux prestations externes.

Variation de l'externalisation de documents

(en pages)

Description	2023	2022	Variation absolue	Variation en %
Traductions externes (en pages)	362 804	430 639	-67 835	-15,8 %
Traducteurs internes et mémoires de traduction	184 932	157 394	27 539	17,5 %
Total de pages	547 737	588 033	-40 297	-6,9 %
% d'externalisation	66,2 %	73,2 %	-7,0 %	-9,5 %

L'externalisation a diminué de 9,5 % en 2023. Le nombre de pages traduites par les traducteurs internes du Centre a augmenté de 27 539 pages (17,5 %) en 2023 par rapport à 2022 et a diminué de 67 835 pages (15,8 %) pour les traducteurs indépendants.

B. Évolution de l'exécution budgétaire (titres 1-3)

(en EUR)

Description	2023	Exécution 2023	2022	Exécution 2022	Variation en %
Budget (à l'exclusion du titre 10)	47 328 000	s.o.	47 529 500	s.o.	S/O
Engagements contractés	43 497 803	91,91 %	44 398 138	93,41 %	-1,50 %
Crédits annulés	3 830 197	8,09 %	3 131 362	6,59 %	1,50 %
Paiements exécutés	40 741 855	86,08 %	41 615 029	87,56 %	-1,47 %
Crédits reportés	2 755 947	5,82 %	2 783 109	5,86 %	-0,03 %

L'exécution des dépenses budgétaires a été légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, 91,9 % des crédits budgétaires étant engagés (93,4 % en 2022) et les 1,5 % restants étant annulés. L'exécution des paiements est également légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent (86 % en 2023 contre 87,5 % en 2022) et 5,8 % des crédits budgétaires ont été reportés, ce qui est similaire à l'exercice précédent.

Un montant total de 3 830 197 EUR du budget des titres 1 à 3 (8 %) n'a pas été utilisé, contre 3 131 362 EUR (6,5 %) en 2022.

Une bonne exécution des engagements peut être observée dans tous les titres budgétaires, atteignant un total global de 91,9 % en 2023, comme le montre le tableau ci-dessous:

C. Exécution budgétaire des titres 1 - 3 (y compris les transferts de crédits)

(en EUR)

Description	Titre 1		Titre 2		Titre 3		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Budget (à l'exclusion du titre 10)	29 803 400	s.o.	8 017 200	s.o.	9 507 400	s.o.	47 328 000
Engagements contractés	27 982 709	93,9 %	7 143 379	89,1 %	8 371 715	88,05 %	43 497 803
Crédits annulés	1 820 691	6,1 %	873 821	10,9 %	1 135 685	11,95 %	3 830 197
Paiements exécutés	27 896 223	93,6 %	5 753 970	71,8 %	7 091 663	74,59 %	40 741 855
Crédits reportés	86 486	0,3 %	1 389 409	17,3 %	1 280 052	13,46 %	2 755 947

Titre 1 – Personnel

Le budget initial au titre 1 s'élevait à 31 000 100 EUR. Ce montant a été ramené à 29 803 400 EUR dans le budget rectificatif 2/2023. La principale réduction concerne le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité») qui a été diminué de 1 200 000 EUR. Cette diminution est principalement due au fait que les postes de certains membres du personnel qui ont quitté le Centre au cours de l'année sont en train d'être pourvus, d'où un nombre légèrement inférieur de postes occupés. Cela est également dû au fait que les calculs effectués pour le budget initial tenaient compte d'une éventuelle indexation des salaires nettement plus élevée que celle qui est réellement intervenue.

Au cours de l'exercice 2023, 93,9 % du budget définitif (97,4 % en 2022) ont été exécutés en termes d'engagements, soit 27 982 709 EUR (27 616 617 EUR en 2022), et 93,6 % du budget (96,8 % en 2022) ont été consommés par des paiements. Un montant de 1 820 691 EUR n'a pas été utilisé, soit 6,1 % du budget (744 383 EUR, soit 2,6 % en 2022). En revanche, puisque les engagements concernant les salaires et autres dépenses relatives au personnel ne peuvent pas être reportés, le montant des reports a baissé (86 486 EUR contre 153 106 EUR en 2022). Le taux d'exécution budgétaire assez élevé et le faible montant des reports pour le titre 1 sont dus au caractère relativement prévisible des dépenses de personnel et au bon contrôle de l'exécution des paiements au titre 1.

Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Le budget initial du titre 2 s'élevait à 8 798 400 EUR, montant qui a été ramené à 8 015 200 EUR dans le budget rectificatif 2/2023. Ce montant était inférieur à celui du budget 2022, à savoir 8 267 400 EUR. L'exécution des engagements a atteint 89,1 % en 2023, 873 821 EUR n'étant pas utilisés. Ce taux est supérieur à celui de l'exercice précédent, au cours duquel 8,7 % du titre 2 avaient été engagés. Globalement, l'exécution des paiements correspondait à celle de l'exercice précédent, avec un taux d'exécution de 71,8 % contre 71,3 % en 2022.

Le taux d'exécution au chapitre 20, le deuxième chapitre budgétaire le plus important couvrant le loyer et les frais relatifs aux immeubles, reste relativement élevé depuis de nombreux exercices, s'inscrivant à 99,7 % et enregistre une amélioration par rapport à l'exercice précédent (94,2 % en 2022).

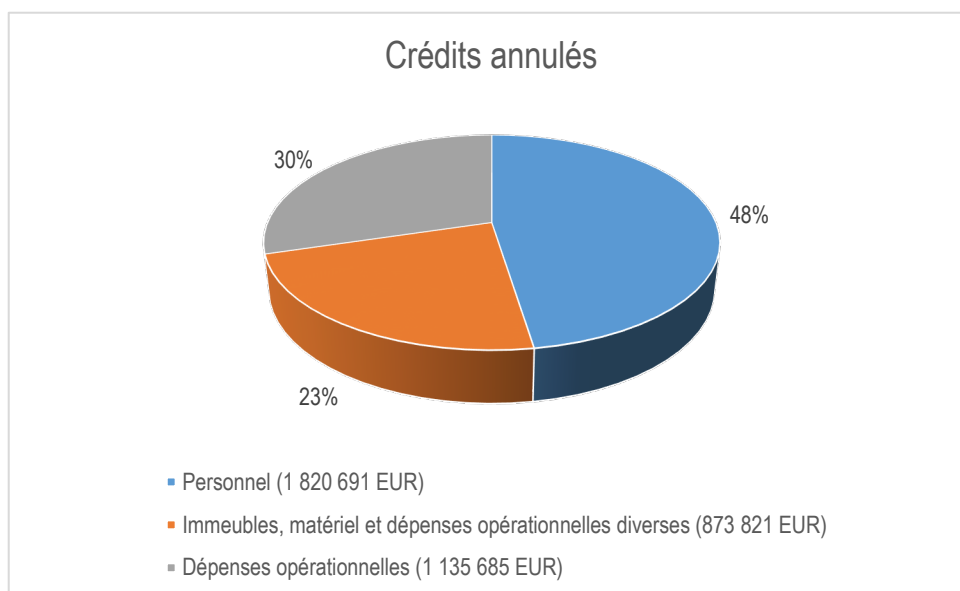
Les engagements reportés de 2023 à 2024 s'élevaient à 1 389 409 EUR, ce qui est similaire aux reports de 2022 à 2023 (1 105 676 EUR).

Titre 3 – Dépenses opérationnelles

Le budget initial du titre 3 s'élevait à 10 207 600 EUR, montant qui a été ramené à 9 509 400 EUR dans le budget rectificatif 2/2023. Au titre 3, 88,1 % du budget (8 371 715 EUR) ont été utilisés en 2023, ce qui est légèrement inférieur à celui de 2022 (89,7 %, soit 9 779 343 EUR). Les crédits budgétaires inutilisés dans ce titre s'élevaient à 1 135 685 EUR (1 121 757 EUR en 2022), sachant que 1 058 285 EUR de ce total correspondent au poste 3000 «Prestations de traduction externe» (1 111 988 EUR en 2022).

Le taux d'exécution du titre 3 est inférieur aux crédits budgétaires disponibles dans le budget. Le Centre ne pourra jamais exécuter pleinement le titre 3, car les demandes de traduction reçues des clients sont toujours sujettes à l'imprévisibilité et le Centre doit conserver une certaine marge pour les demandes de traduction imprévues. Le Centre a effectué un suivi approfondi de l'exécution du titre 3 et, en conséquence, a réévalué les prévisions des clients et les besoins budgétaires dans le budget rectificatif.

D. Crédits annulés



C.2 Réalisation des objectifs de l'année

En 2023, le volume de traduction du Centre a atteint un total de 547 737 pages, soit une diminution de 6,9 % (avant traduction par les mémoires) par rapport à 2022 (588 033 pages). Ce chiffre comprend les documents, les marques de l'UE ainsi que des pages traduites pour les besoins propres du Centre.

En 2023, le nombre de pages de documents (y compris les traductions, les modifications, le contrôle rédactionnel, les révisions, la post-édition légère, la post-édition complète, la traduction automatique et le «paste 'n' go») s'élevait à 334 639 pages, soit une diminution de 3,9 % par rapport à 2022 (348 070 pages). Ce chiffre comprend des pages traduites pour les propres besoins du Centre. Ce volume était inférieur de 15,8 % à celui prévu (397 629 pages) dans le budget initial, et de 15,7 % inférieur à celui prévu (397 181 pages) dans le budget rectificatif. En ce qui concerne les documents, la figure 1 ci-dessous montre le nombre de pages traduites réellement facturées.

Outre les services susmentionnés, le Centre a également fourni d'autres services linguistiques. Quelque 388 jours-personnes ont été consacrés à des travaux de terminologie et 694 jours-personnes à des services de conseil linguistique.

Un total de 14 clients ont demandé la traduction ou la révision d'entrées dans des listes de termes. Les clients du Centre ont reçu 2 337 minutes de sous-titrage et 4 638 minutes de transcription.

Dans le cadre de son processus d'assurance qualité des prestataires externes de services linguistiques, le Centre fait réviser et évaluer par les traducteurs internes les traductions effectuées par ses fournisseurs externes avant leur livraison aux clients. En 2023, la qualité des traductions a été jugée raisonnable ou excellente dans 99,3 % des cas.

Bien que le pourcentage de traductions externes de mauvaise qualité ait été faible en 2023, le Centre a pris des mesures plus strictes à l'encontre des contractants dont les documents ont été jugés insatisfaisants à plusieurs reprises. En 2023, 138 traductions et travaux de post-édition sous-traités au total ont été soumis au comité de reclassement interne du Centre après avoir été jugés comme étant de mauvaise qualité par les réviseurs internes. Les résultats ont été jugés concluants, la mauvaise qualité ayant été confirmée pour 124 documents (89,9 % de l'ensemble des cas), et des mesures contractuelles ont été prises à l'encontre des contractants concernés. Dans certains cas, ces mesures contractuelles peuvent inclure la résiliation du contrat-cadre, ce qui n'a toutefois pas été le cas en 2023.

Le Centre a également mesuré le pourcentage de traductions sous-traitées pour lesquelles les réviseurs internes ont signalé des faiblesses lorsqu'ils ont rempli les fiches d'évaluation. Ce pourcentage indique le nombre de cas où les réviseurs internes du Centre ont relevé des problèmes et ont été en mesure d'améliorer les traductions fournies par les prestataires de services linguistiques externes, même si, dans l'ensemble, la qualité de la traduction a été jugée raisonnable. En 2023, 5,7 % des traductions externalisées (914 documents) présentaient au moins une faiblesse (contre 7,6 % en 2022 et 9,1 % en 2021), laquelle a été corrigée par les réviseurs avant l'envoi de la traduction au client.

La plupart des documents externalisés relevaient du domaine général (60,2 %), suivi des domaines juridique (21,2 %), médical (8,2 %), scientifique (6,6 % et financier (3,8 %)).

Figure 1 Fluctuations des prévisions par rapport aux volumes réels en 2023 (en pages)

